



PROJET DE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA FFHM

Paris, CNOSF – le dimanche 22 juin 2025

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Allocution de bienvenue
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2024
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2024
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale électorale du 23 novembre 2024
5. Rapport moral du Président et approbation
6. Rapport d'activité du Secrétaire général et approbation
7. Rapport financier du Trésorier de l'exercice 2024
8. Rapport du Commissaire aux comptes de l'exercice 2024 et approbation du rapport financier 2024 et de l'affectation du résultat
9. Augmentation des tarifs des licences
10. Budget prévisionnel 2025 et approbation
11. Examen et approbation des modifications du règlement intérieur de la FFHM
12. Intervention du Directeur technique national
13. Questions diverses

Quorum

Le dimanche 22 juin 2025, l'assemblée générale ordinaire de la FFHM s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel RAYNAUD, président de la FFHM, à Paris 13^{ème} au CNOSF, 1 avenue Pierre de Coubertin.

A l'issue de l'émargement pour l'assemblée générale ordinaire :

- Clubs votants (clubs présents ou représentés) : 66
- Nombre de voix (des clubs présents ou représentés) : 10 196
- Nombre de voix de référence (défini à l'article 14-II des statuts de la FFHM) : 21 695

Le quorum prévu par les dispositions de l'article 15-II des statuts, à savoir que « L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les membres des associations affiliées présents ou représentés détiennent au moins le tiers des voix dont disposerait au total l'assemblée (à savoir 7 232 voix) en application du II de l'article 14 » est respecté.

L'assemblée générale ordinaire peut donc délibérer valablement.

Le commissaire aux comptes du cabinet KPMG, représenté par Monsieur Erik BOULOIS n'est pas présent.

La séance est ouverte à 13h08 par le président de la FFHM.

1 – Allocution de bienvenue

Sylvain GIANNOTTI animateur de l'AG, donne la parole à Michel RAYNAUD, Président de la FFHM.

*« Mesdames, Messieurs :
Les membres du Comité directeur,
Les Présidents de ligues, des Comités départementaux, des Clubs,
Chers amis Licenciés,*

Je vous souhaite la bienvenue et je déclare ouverte cette première assemblée générale ordinaire que j'ai l'honneur de présider dans le cadre de la mandature 2024-2028.

Symbolique : *d'abord, parce qu'elle se déroule ici, au siège du Comité National Olympique du Sport Français pour marquer notre attachement et notre solidarité à la communauté du sport olympique et du mouvement sportif.*

Singulière : *ensuite, parce que cette Assemblée Générale est l'occasion de dresser un bilan de nos activités.*

*Je voulais d'abord vous remercier d'avoir pris de votre temps aujourd'hui pour **échanger et vivre ensemble notre passion**, moment incontournable de la vie fédérale.*

Je terminerai ces propos liminaires en vous exprimant mon souhait que cette réunion soit un lieu d'expression, de débat dans un climat de respect et de sérénité.

Chers amis, je vous souhaite une très belle assemblée générale ».

Sylvain GIANNOTTI donne la parole à David BOSSIAN, secrétaire général de la FFHM.

Il indique que pour cette assemblée générale ordinaire le nombre de voix de référence est de 21 695, le quorum est lui de 7 232 voix. Le nombre de voix présents ou représentés est de 10 196 et ils sont représentés par 66 clubs. Le quorum est donc atteint et l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Le Secrétaire général de la FFHM précise que l'AG est enregistrée par l'intermédiaire des micros pour la rédaction du PV.

Nous vous demandons donc de lever la main si vous souhaitez intervenir afin qu'un membre du personnel fédéral vous donne le micro. Toujours dans le cadre de la rédaction du PV, nous vous demandons de bien donner votre nom et prénom ainsi que votre club pour chaque prise de parole.

Dans le cadre des résolutions à voter, nous vous demandons pour les éventuels votes CONTRE ou ABSTENTION, de bien vouloir vous lever, afin d'aller donner le nom de votre club au secrétariat qui se trouve au fond de l'amphithéâtre. Si vous avez une procuration et que le vote est également CONTRE ou ABSTENTION, il faut aussi le préciser pour qu'il soit pris en compte.

2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2024

Le secrétaire général, David BOSSIAN soumet le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2024 à l'approbation de l'assemblée générale :

Voix pour :	9 901
Voix contre :	0
Abstention :	295

Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mai 2024 est adopté à la majorité.

3 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2024

Le secrétaire général, David BOSSIAN soumet le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2024 à l'approbation de l'assemblée générale :

Voix pour : 10 196
Voix contre : 0
Abstention : 0

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

4 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale élective du 23 novembre 2024

Le secrétaire général, David BOSSIAN soumet le procès-verbal de l'assemblée générale élective du 23 novembre 2024 à l'approbation de l'assemblée générale :

Voix pour : 10 196
Voix contre : 0
Abstention : 0

Le procès-verbal de l'assemblée générale élective du 23 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

5 - Rapport moral du Président et approbation

Sylvain GIANNOTTI donne la parole à Michel RAYNAUD, Président de la FFHM.

*« Mesdames, Messieurs :
Les membres du Comité directeur,
Les Présidents de ligues, des Comités départementaux, des Clubs,
Chers amis Licenciés,*

Je voudrais excuser Madame Amélie Oudéa-Castéra Présidente du CNOSF depuis quelques jours, elle a souhaité vous adresser ce message vidéo.

*Ce rendez-vous annuel est bien plus qu'une simple formalité.
Il constitue une opportunité précieuse de revenir sur les mois écoulés, d'en tirer les enseignements, et de nous projeter ensemble vers l'avenir.*

Nous sommes réunis, mais nous ne sommes pas au complet.

Permettez-moi d'avoir une pensée et de rendre hommage à celles et ceux qui nous ont quitté. Je pense notamment à : André DESCHARENTS, René MARCHIONI, Claude BOUPDA, Cédric PLANÇON, Alfred STEINER et Roger GERBER.

La saison 2023-2024 a montré quelques signes encourageants en termes de licenciés avec 22.681 licenciés, soit +1.819 par rapport à la saison 2022-2023.

L'année 2024 aura été une année charnière, où le projet fédéral s'est structuré et adapté dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris qui ont été un moment fort, gravé dans nos mémoires.

Des résultats honorables dans des conditions très sélectives et un niveau olympique très élevé :

Dora, Bernardin et Romain se classent 9^e de leur catégorie, tandis que Marie-Josèphe atteint la 5^e place.

Peut-être qu'une médaille olympique nous a échappé, mais l'excellence était au rendez-vous.

Ces performances sont le fruit d'un travail acharné du groupe olympique, du staff technique et médical, des entraîneurs de clubs et du soutien sans faille de la Fédération.

Pendant quatre ans, nous avons visé l'excellence, et ces Jeux ont consacré un cycle d'engagement total.

Durant cette période, l'équipe de France s'est illustrée aux Championnats d'Europe et du Monde, remportant plusieurs médailles renforçant ainsi la visibilité de la discipline sur la scène internationale.

Bernard HOUET a eu l'honneur d'être sélectionné en tant qu'ITO (International Technical Official) pour officier lors de ces Jeux Olympiques.

Il n'a cependant pas été le seul représentant tricolore à évoluer autour du plateau olympique.

En effet, Marie-Hélène BONNAMANT, Pascale GRIMM-FERON, Dagmar WITKOWSKI, Aurélie LHERMITTE, David BOSSIAN, Michel LE BLOA, Robert MANLAY, Daniel MENONI, Jean-Luc SCHATZ et Bernard SOTO ont également eu le privilège de vivre cette aventure unique en tant que NTO (National Technical Official).

Je tiens à vous dire que cette reconnaissance, dont nous bénéficions aujourd'hui, n'est pas arrivée par hasard.

Elle est le fruit d'un engagement personnel fort, et d'un travail de longue haleine, mené aux côtés des instances de l'IWF et du comité d'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024.

Dès le départ, les choses étaient loin d'être acquises.

Paris 2024 ne prévoyait initialement que trois NTO français, tous de préférence domiciliés en région parisienne. Une décision principalement motivée par des contraintes budgétaires.

Avec Bernard HOUET, nous avons jugé que c'était largement insuffisant.

Pour garantir le bon déroulement des épreuves d'haltérophilie, dix NTO étaient nécessaires et je dois vous dire que j'ai eu la chance de recevoir le soutien du Président Jalood.

En effet, lors des épreuves tests, Bernard peut en témoigner, il m'a clairement dit ce jour-là, je cite : « Michel, tu es libre de me proposer dix NTO français de ton choix et j'insiste : de ton choix ! Je défendrai cette liste auprès du comité Paris 2024. »

Cette opportunité, je l'ai prise avec le plus grand sérieux. Mais la sélection n'a pas été facile.

Certains, qui avaient tout à fait les mêmes compétences pour être à Paris, sont restés chez eux.

D'autres ont été pleinement investis à la réussite de cet événement planétaire.

Vous avez tous vécu une expérience unique et inoubliable.

En tout cas, c'est ce que reflètent les nombreux articles que j'ai eu l'occasion de lire dans la presse régionale...

L'année 2024 restera comme un tournant, un moment d'intense mobilisation.

Elle nous a préparés aux défis futurs, et nous a rapprochés de notre ambition que je souhaite ici commune : faire rayonner l'haltérophilie française, partout, pour tous, et à tous les niveaux.

Nous avons adapté nos textes statutaires aux nouvelles directives et législations.

Les recommandations avancées par le Ministère des sports ont été suivies et déclinées dans nos Ligues.

Fidèle à nos valeurs et conformément à nos objectifs, nous avons su mettre en place les nouvelles commissions : Athlètes de Haut-niveau, Entraîneurs, Arbitres, Ethique et Déontologie mais aussi avec toutes les difficultés liées à la découverte des sujets.

Notre engagement a été pédagogique dans un but de protéger nos licenciés, préserver les clubs et les athlètes.

L'Assemblée générale électorale de notre fédération a eu lieu le 23 novembre dernier.

Vous nous avez fait l'honneur de nous élire et je vous en remercie.

Une nouvelle équipe est en place.

Elle est composée de 50% de nouveaux Dirigeants issus de nombreuses régions et une parité totale au sein du Comité Directeur 15 femmes et 15 Hommes.

Depuis, l'équipe qui m'entoure au sein de la gouvernance s'est engagée avec détermination, énergie et cohésion.

Avec cette nouvelle gouvernance, animée par un souci de cohérence et d'efficacité, nous avons réorganisé les

commissions fédérales.

Ensemble, avec cette approche transversale, qui clarifie les rôles et les responsabilités de chacun, nous œuvrons chaque jour à la mise en œuvre du programme que nous avons construit collectivement et qui est la base de votre confiance.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, la fédération a su sécuriser les principales subventions, notamment le PSF, les contrats de développement et de performance, pratiquement au niveau de 2024.

Nos ressources financières demeurent un sujet de préoccupation central.

Comme le détaillera notre trésorier dans son rapport, nous avons su faire preuve de rigueur et de constance pour maintenir le cap dans un contexte économique exigeant.

Toutefois, les efforts déployés en vue de générer des économies se heurtent, année après année, aux mêmes difficultés : un effectif de licenciés qui reste désespérément stable et sans réelle dynamique de croissance ; des partenariats fragiles, marqués par une instabilité chronique.

Cependant, je tiens à saluer tout particulièrement l'engagement exemplaire de Jean-Yves JÉRÔME et d'Olivier BEHLOULI.

Leur implication constante, leur transparence et leur sens des responsabilités ont été déterminants dans la réussite de cette démarche exigeante.

Le sujet reste toujours sensible : le prix de nos licences.

Nous en sommes conscients, c'est un choix que nous n'avons jamais pris à la légère.

À chaque fois, nous avons fait le maximum pour limiter ces hausses, en tenant compte des réalités économiques. Je rappelle ici que tout adhérent doit s'engager à régler sa licence, dès sa première séance au club et devenir ainsi un licencié FFHM.

Il n'y a eu que deux augmentations de la licence loisir lors des 10 dernières saisons.

Pas d'augmentation pendant 8 saisons entre 2014-2015 et 2021-2022 : 18€

En 2022-2023 : 19€ (+1€)

En 2023-2024 : 20€ (+1€)

En 2024-2025 : 20€

Il ne faut pas oublier que nous avons dû augmenter le prix des licences suite à l'augmentation importante du prix de l'assurance licencié. Les augmentations des licences loisirs ont seulement couvert l'augmentation du prix de l'assurance.

Pour la licence compétition, les augmentations ont été un peu plus régulières ces dernières saisons.

Pas d'augmentation pendant 5 saisons entre 2017-2018 et 2021-2022 : 37€

En 2022-2023 : 40€ (+3€)

En 2023-2024 : 43€ (+3€)

En 2024-2025 : 45€ (+2€)

Cette année, nous allons vous proposer d'adopter la même démarche pour les 4 prochaines saisons.

Cette mesure s'inscrit dans un contexte plus large d'évolution des coûts des finales nationales : investissement de matériel, transport, stockage, assurance, mise en place d'une équipe technique, entretien du matériel, etc. De plus, nous allons faire évoluer scoresheet avec un investissement supplémentaire de 12.000€ cette année.

Nous savons que derrière chaque licence, il y a une passion, un engagement, une envie de progresser ou tout simplement de partager un moment collectif.

C'est pourquoi nous faisons le choix de la transparence, de l'écoute et du respect des équilibres financiers, pour préserver notre modèle associatif et continuer à avancer tous ensemble.

Notre priorité reste inchangée : garantir à tous un accès à une pratique de qualité, encadrée et sécurisée dans des

conditions optimales et rendre nos finales nationales de plus grande qualité tout en allégeant la charge du club organisateur.

Mais je souhaite attirer votre attention sur une situation irrégulière que j'ai signalée au conseiller de l'Élysée que j'ai rencontré en début d'année 2025.

Je lui ai clairement exposé le fait que de nombreux clubs ne licencient pas l'ensemble de leurs adhérents, alors que cette obligation est pourtant explicitement inscrite dans nos statuts.

Aujourd'hui, cette pratique expose ces clubs à un risque de redressement fiscal, en raison d'un possible assujettissement aux impôts commerciaux, selon l'appréciation de l'administration fiscale.

Avec son accord, j'ai donc engagé une démarche auprès de l'administration fiscale, en soulignant évidemment que l'absence de licence pour tous les adhérents constitue une prestation de service à caractère commercial.

Cela se doit d'entraîner l'application des impôts commerciaux (TVA, impôt sur les sociétés, contribution économique territoriale).

Il est donc essentiel de vous accompagner dans la régularisation de cette situation.

Je vous rappelle qu'un guide des bonnes pratiques fiscales et comptables a été fait en 2020 pour les clubs affiliés afin de mieux comprendre les enjeux fiscaux et d'adopter des pratiques conformes à nos exigences statutaires.

Aujourd'hui, une part importante de ces engagements est réorientée vers les clubs organisateurs, dans le but de proposer des prestations de qualité à destination des athlètes.

Je vous invite ici à postuler à l'organisation de finales nationales, nous serons à vos côtés pour vous accompagner.

Nos échanges avec notre ministère de tutelle ainsi qu'avec l'Agence nationale du sport ont toujours été empreints de dialogue constructif.

Ces relations, fondées sur l'écoute et la collaboration, se sont consolidées au fil du temps.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à ces partenaires institutionnels pour la confiance qu'ils nous accordent dans la mise en œuvre des politiques publiques.

En tant que fédération nous agissons dans un cadre légal strict et assurons une véritable mission de service public.

Nous déployons des dispositifs concrets tels que le Pass'Sport, les clubs inclusifs ou encore la lutte contre toutes formes de discrimination.

L'année 2024 a marqué une étape importante : les Fédérations ont été amenées à signer le contrat d'engagement républicain ainsi que le contrat de délégation et appliquer les nouvelles dispositions légales, comme celles issues de la loi du 2 mars 2022 à garantir les principes d'éthique et d'intégrité qui trouvent désormais pleinement leur place au cœur des politiques fédérales.

À cet égard, la Fédération continue d'accorder une attention particulière aux personnes susceptibles d'être victimes de violences, quelles qu'elles soient.

Des actions de sensibilisation et de communication régulières sont ainsi menées au sein des commissions fédérales.

Cette vigilance constante s'inscrit dans une volonté forte de prévention et de protection, en cohérence avec nos engagements républicains et les exigences de notre mission de service public.

Certains axes d'amélioration subsistent, en particulier la lutte contre les violences de tous ordres, le système d'information relatif à l'honorabilité, la surveillance médicale réglementaire.

Ces points font l'objet d'un travail renforcé entre élus et direction technique nationale, afin de répondre pleinement aux exigences.

Le secteur sportif a connu une profonde réorganisation depuis les Jeux Olympiques de Paris, marquée notamment par la restructuration de la filière du haut niveau.

Ce volet sera d'ailleurs développé plus en détail par notre Directeur Technique National.

S'agissant de la compétition au sein de notre fédération, il est essentiel que chacun puisse trouver une forme de pratique qui lui corresponde, qu'elle soit orientée vers la performance ou davantage axée sur le loisir.

Notre mission est justement de répondre à cette diversité de besoins, en portant avec ambition et responsabilité l'ensemble des formes de pratique.

Dans une démarche d'innovation et de continuité, nous avons non seulement maintenu, mais également amplifié nos actions majeures à destination des publics « loisirs ».

Les Muscu-Challenges se sont affirmés comme des leviers de dynamisation sociale, rassemblant toutes les générations dont la fréquentation et l'impact ne cessent de croître.

L'haltérophilie féminine a connu un véritable essor, soutenu par une stratégie fédérale volontariste.

Cette évolution s'accompagne d'une prise en charge plus globale de nos athlètes, incluant la préparation mentale, le suivi socio-professionnel, et le renforcement du pôle national de l'INSEP.

La confirmation de nos équipes dans l'élite européenne et mondiale témoigne de la montée en puissance de notre filière de performance « haut-niveau » vers 2032.

La candidature de la France pour l'organisation des championnats d'Europe U15-17 en 2028 et la préparation d'un camp d'entraînement en 2027 illustrent cette dynamique.

Au cours de notre campagne électorale, j'ai pu lire que la France doit avoir un rôle auprès des instances internationales.

De le dire ou de l'écrire est une chose, d'être reconnu et élu en est une autre...

Lors des Congrès de l'EWF et de l'IWF, la FFHM a été mise en avant et honorée pour notre rôle central dans l'organisation des JO à Paris.

Une reconnaissance internationale du professionnalisme de notre fédération qui s'est traduit par ma reconduite à la Présidence de la Francophonie dans le monde avec une ouverture dans l'exécutif board de l'IWF et de l'EWF.

Arnaud FERRARI a été reconduit membre de la commission coaching et de recherche auprès de l'IWF.

Le développement de nos pratiques passe par :

- La mise en place de journée technique U13 dans les régions,

-La validation obligatoire des catégories jeunes calées sur l'IWF,

-Rendre nos compétitions et nos finales nationales plus attractives,

-L'amélioration de la qualité de notre calendrier national, de son allègement pour garantir l'épanouissement de notre jeune élite,

-La refonte de notre championnat de clubs,

-La création de Centre Local d'Entraînement (CLE), vise également à renforcer la cohérence avec les ligues et clubs et l'amélioration de la qualité de nos activités.

Nous avons renforcé notre collaboration avec l'UNSS, les universités et le ministère des Sports par les signatures de plusieurs conventions.

Nous avons mis en place un plan ambitieux de formation, en reprenant position au cœur de la formation professionnelle, ce qui n'était plus arrivé depuis de Brevet d'Etat HACUMESE.

Ceci s'est traduit par la mise en œuvre du CQP et le déploiement du DEJEPS.

Les enjeux :

-Aider nos clubs à se structurer ;

-Aider nos jeunes à se professionnaliser ;

-Former les futurs experts de la discipline ;

-Pérenniser les ressources de notre Fédération.

Une modernisation de nos outils et de notre communication a également été engagée. La stratégie nationale a été repensée et des outils numériques en cours de redéfinition.

La refonte du site internet et le lancement d'une application dite carnet d'entraînement dédiée aux activités sportives marquent une volonté claire d'innovation.

Aujourd'hui, nous vivons dans une société du visuel, de l'image, du spectacle. Notre discipline olympique n'échappe pas à cette évolution. Nous devons séduire, captiver, offrir plus qu'une performance : Les Jeux de Paris nous ont prouvé que c'était possible.

Nous devons proposer des compétitions de qualité.

Pour cela, il faut que chacun joue pleinement son rôle : les organisateurs, les athlètes, les entraîneurs...

Mais, soyons lucides : ce n'est pas toujours le cas.

Certaines compétitions, y compris au plus haut niveau, ou dans les épreuves par équipes qui ne répondent pas aux standards visés.

Depuis plusieurs années, nous avons fait le choix d'agir.

Nous avons investi plus de 50 000€ de matériel informatique et numérique mis gracieusement à disposition des organisateurs de finales nationales.

Il y a aussi tout le matériel d'haltérophilie pour le plateau de compétition ainsi qu'un décor à l'arrière du plateau de compétition.

*En plus de tout ça, il y a aussi l'investissement de scoresheet.
Ce logiciel qui est utilisé pour tous les niveaux de compétitions en France.*

Une équipe technique accompagne désormais tous nos événements sur le terrain.

Ce soutien, il est essentiel pour garantir des compétitions plus fluides, plus modernes, mieux valorisées.

Nos clubs restent investis certes, mais, chaque année, les candidatures à l'organisation de finales nationales deviennent de plus en plus rarissimes.

Faut-il un soutien fédéral encore plus fort ?

Je vous rappelle que les engagements des athlètes aux finales nationales ont été augmentés... pour information, La Française de Besançon a reçu 13.860 € pour les Championnats de France Masters 2025 !

Ce que nous souhaitons, c'est un accompagnement plus visible dans la mise en œuvre de nos événements,

C'est une haltérophilie plus attractive qui doit s'adapter à son époque.

C'est ensemble, en conjuguant nos compétences, notre engagement et notre passion, que nous y parviendrons.

Face à la diminution annoncée des subventions publiques, conjuguée à un effectif de licences hélas peu évolutif, il devient impératif de repenser en profondeur notre modèle économique.

Dans ce contexte, l'heure n'est plus à l'attente mais à l'action.

Pour préserver notre solidité et continuer à progresser, nous devons impérativement diversifier et renforcer nos sources de financement.

Après plusieurs tentatives, aux résultats mitigés de recherche de partenariats par nos propres moyens, nous avons pris la décision de changer de cap et d'adopter une stratégie plus ambitieuse.

Nous allons faire appel à un agent commercial, qui devra aller à la rencontre des entreprises, de créer de nouveaux partenariats et de défricher des opportunités jusqu'alors inexplorées.

Je vous remercie vivement pour le temps et l'énergie que vous consacrez, bénévolement, à faire vivre nos disciplines, partout dans les régions et dans les clubs.

Grâce à votre engagement, le dynamisme de notre fédération est bien réel et visible !

Je suis fier, très fier, de présider cette fédération et de voir ce que nous accomplissons ensemble, chaque jour, avec passion, enthousiasme et esprit d'équipe.

Un grand merci également à mon équipe d'élus, toujours mobilisée, et à cette belle équipe de salariés pour leur travail rigoureux et leur implication sans faille, autour de notre Directeur Administratif, Financier et Juridique, Olivier BEHLOULI.

Sans oublier notre équipe technique, pilotée avec talent par notre Directeur Technique National, Philippe GEISS.

Cette année 2025 marquera ainsi un nouvel élan collectif et votre soutien indispensable pour développer nos formidables disciplines en France.

Merci à vous tous, pour votre présence, votre participation active, votre écoute... et surtout, pour la confiance que vous nous témoignez.

Ensemble, nous faisons avancer notre fédération ! »

Bernard SOTO, Président du club CLERMONT SPORTS : *J'ai entendu parler des résultats des JO 2024, de l'intervention de l'ITO et des NTO mais j'ai lu aussi les documents qui ont été fournis, beaucoup d'annonces de médailles avant les JO mais ... Peut-on dire que c'est une vraiment réussite au niveau des performances ? J'ai une autre question un peu délicate, je suis allé au Championnat de France à Wittenheim, j'ai rencontré des athlètes, des entraîneurs, des présidents de clubs, des arbitres et quelques-uns m'ont fait la remarque qu'une plainte avait été déposée par des athlètes pour violence envers l'encadrement de l'INSEP. Qu'en est-il ?*

Michel RAYNAUD, Président de la FFHM : *Bernard je viens de lire un rapport moral, je n'ai pas parlé de ce sujet, tu pourras la reposer pendant les questions diverses. Concernant les résultats olympiques, notre DTN nous détaillera tout à l'heure sa présentation et pourra répondre à ta question.*

Jean-Pierre DOLOT, CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ : *Ma question est toute simple, tout à l'heure, tu as évoqué lors de ta visite avec les conseillers de l'Elysée, le problème des clubs qui ne licencient pas tous leurs adhérents. C'est un problème que lors de l'AG extraordinaire de la saison dernière, pour les statuts concernant cette règle, tu nous as répondu « qu'il n'y avait aucun moyen d'obliger les clubs à licencier tous leurs adhérents ». Je vois que grâce à ta visite à l'Elysée, tu as trouvé un moyen et tu as demandé à faire agir les impôts ». Ma question est la suivante : Est-ce que tu as donné les noms des clubs qui ne licencient pas tous leurs adhérents que vous connaissez tous personnellement ? Avez-vous fait ce travail ? Car l'année dernière, tu m'as répondu que ce n'était pas à la fédération mais aux ligues et aux comités.*

Michel RAYNAUD, Président de la FFHM : *Alors je vais rebondir, oui c'est aux ligues et aux comités de faire ce travail-là, de faire des relances et de nous faire remonter les informations. Permetts-moi d'attendre la fin de la saison actuelle, pour faire un état de tous les clubs qui ne répondent pas aux exigences de la fédération et je te garantis que cet été, je vais envoyer cette liste nominative à Bercy. Je vais remettre également un courrier à l'Elysée, nous avons également prévenu le Ministère des sports de ce problème. Nous allons ensuite attendre leur retour. Je vais envoyer aussi un courrier aux clubs qui ne jouent pas le jeu. S'il le faut, on prendra des sanctions. Je suis tout à fait d'accord pour prendre des sanctions. J'ai fait le maximum pour avoir le soutien de l'Etat, je suis allé rencontrer le responsable de l'Elysée au niveau des fédérations. Nous avons été aussi au Ministère pour ce problème. Je fais le maximum.*

Agnès CHIQUET, Présidente du club LA FRANCAISE DE BESANCON : *J'aimerais savoir comment tu vas répondre à un club qui a des licences FFHM et des licences FFFORCE.*

Michel RAYNAUD, Président de la FFHM : *Pour moi si un club a 200 adhérents et qu'il nous envoie que 100 licences, il ne licencie pas l'ensemble de ses adhérents.*

Jean-Louis GUDIN, Président du club LANGRES HM : *Je connais un club qui licencie 32 adhérents alors qu'ils sont 500, alors ils ont peut-être des licences force mais c'est quand même grave. Nous, on paye nos licences. On peut peut-être aller plus loin comme sanction, on peut leur enlever leur affiliation et cela va peut-être les faire réfléchir.*

Michel RAYNAUD, Président de la FFHM : *Oui, cela peut être une solution, on peut aussi passer par une commission*

disciplinaire avec la validation du Comité Directeur. Mais il faut quand même un travail dans toutes les ligues. Il faudrait que les Présidents envoient des courriers d'information aux clubs, 1, puis 2 et le troisième à la Mairie de la ville du club pour les prévenir. Mais je suis tout à fait d'accord avec vous, il faut agir.

Le rapport moral du Président est soumis à l'approbation de l'assemblée générale :

Voix pour : 10 055
Voix contre : 0
Abstention : 141

Le rapport moral du Président est adopté à la majorité.

6 - Rapport d'activité du Secrétaire général et approbation

Sylvain GIANNOTTI donne la parole à David BOSSIAN, secrétaire général de la FFHM.

« Cher(e)s ami(e)s, Merci de vous être déplacés pour ce rituel qui rythme notre vie fédérale et qui démontre votre attachement à nos disciplines.

Je tiens ici à saluer et remercier vivement toutes les initiatives prises par les clubs, l'ensemble du travail des commissions fédérales et la DTN qui ont proposé des solutions face aux problèmes se multipliant au cours de la saison sportive, assurant ainsi un lien continu avec nos clubs et nos licencié(e)s.

Je vous propose d'évoquer le rapport d'activité 2024 au travers d'abord de quelques chiffres significatifs.

Les licences :

En préambule, notre président a mis l'accent sur l'équilibre budgétaire et les licences sont un élément important dans notre budget et surtout nos fonds propres.

- Pour la saison 2018-2019 (saison complète avant la pandémie) : 24.891 licenciés pour 337 structures affiliées, qui reste notre saison de référence.

- Pour la saison 2019-2020 : 22.040 licenciés pour 331 structures affiliées.

- Pour la saison 2020-2021 : 12.223 licenciés pour 294 structures affiliées.

- Pour la saison 2021-2022 : 17.699 licenciés pour 309 structures affiliées.

- Pour la saison 2022-2023 : 20.862 licenciés pour 307 structures affiliées.

- Pour la saison 2023-2024 : 22.681 licenciés pour 326 structures affiliées.

- Pour la saison en cours, nous sommes à 22.351 licenciés pour 320 structures affiliées pour un prévisionnel de 23.500 et 326 structures.

L'administration générale de la Fédération :

Le Comité directeur s'est réuni à 1 reprise en présentiel, 3 en visioconférence, et 8 par votes électroniques. A ces rendez-vous, il faut ajouter bien sûr les réunions de bureau directeur. Les commissions fédérales ont toutes fourni au travers de la saison un effort constant. Il convient que nous leur adressions nos remerciements pour leur contribution à la vie fédérale.

Le Conseil des ligues régionales de la FFHM, n'a pas eu lieu en 2024. Ce type d'organisation sera reconduit pour le 20 septembre 2025.

Le développement sportif :

Les orientations 2025 des projets sportifs fédéraux (PSF) présentés par l'Agence Nationale du Sport ont subi une diminution, la dotation globale a été de 380 000 €. (-28 000€/N-1) Les subventions attribuées ont été réparties de la façon suivante : 50% pour les clubs, 50% pour les comités départementaux et les Ligues régionales. Le nombre de dossiers est supérieur de 9% avec 144 cette saison pour 131 dossiers la saison dernière. J'attire votre attention sur le fait que certains clubs ont eu des montants supérieurs à d'autres dans la communication des chiffres ANS 2024, mais cela est dû, entre autres, au fait que ces clubs ont répondu à l'appel à projet « Vacances Olympiques » qui était intégralement financé par l'ANS, mais hors budget PSF, venant se cumuler au PSF géré par la fédération. Un grand merci à Emmanuel HAESSLER, et son équipe, pour la qualité de ce travail et la présidente de la commission Claire ALVES CONAN.

La mise en place des engagements aux finales nationales via Exalto, qui étaient jusque-là chronophage pour le

personnel fédéral, est effective et a été lancé pour les Championnats de France Masters 2024. C'est également un réel confort pour les clubs de ne plus avoir à envoyer de chèques ou de virements, le prélèvement se fait automatiquement à chaque début de mois (même principe que les licences et affiliations).

Lors des Jeux Olympiques, la fédération a organisé le samedi 10 août une journée pour rendre hommage à tous les haltérophiles tricolores qui ont porté le maillot français aux Jeux Olympiques.

Ce petit regroupement pendant les JO de Paris était l'occasion pour chacun d'entre eux de se retrouver et de partager un moment de convivialité.

La veille, ils ont été invités à venir encourager nos deux athlètes tricolores Marie-Josèphe FEGUE et Romain IMADOUCHE sur le plateau olympique, avant de terminer la journée au Club France à La Villette.

La communication :

Le nouveau site internet fédéral est effectif depuis septembre 2024.

Le mouvement du personnel :

Depuis le 9 septembre 2024, notre comptable Léa GROSSHANS est en arrêt de travail. Le service financier de la FFHM a dû redoubler d'efforts pour pallier une partie de cette absence et nous avons également dû faire appel à notre cabinet comptable pour des interventions supplémentaires inévitables. Cet accompagnement supplémentaire est naturellement maintenu jusqu'au retour de notre comptable.

Au mois de septembre 2024 et suite à la fin du contrat d'apprentissage de notre assistant communication – Community manager Tom ROGER, nous avons recruté pour un an et sur le même poste, une nouvelle alternante Josie NKODIA. Je rappelle que l'alternant permet de compléter l'équipe communication de la FFHM autour de notre chargé de communication.

Le contrat d'apprentissage de Princesse ANDEME s'est terminé le 20 novembre 2024. Princesse était chargée de marketing digital pour le secteur formation et les programmes de développement. Ce poste n'a pas été reconduit.

Enfin, au mois de décembre 2024, et d'un commun accord, Thomas GIRAUD, notre chargé de missions juridiques et administratives a quitté la Fédération. Depuis le mois de mars 2025, nous avons eu l'arrivée de Matthieu CADENE pour lui succéder.

J'en profite pour leur souhaiter la bienvenue et je remercie l'ensemble du personnel fédéral pour leur grand professionnalisme et la qualité de leur travail au quotidien.

En conclusion :

Je tenais à remercier tous les acteurs qui œuvrent dans l'intérêt de nos disciplines : les Élus, qui composent le Bureau Directeur et le Comité Directeur, les Commissions Nationales, les Cadres d'Etat, la Direction Technique, les Cadres Fédéraux, le personnel Fédéral, pour le travail effectué et le soutien apporté. Je souhaite également remercier les dirigeants de clubs, les Présidents de ligues et de Comités Départementaux, qui, par leur investissement, contribuent à la pérennisation et au développement de l'Haltérophilie - Musculation Française. Je vous remercie ».

Bernard SOTO, Président du club CLERMONT SPORTS : Je voudrais évoquer les U13 avec les 2 tests obligatoires contre lesquels beaucoup de personnes ont remarqué qu'ils étaient inadaptés et qu'ils avaient dégoûté certains. Ne doit-on pas revenir à des tests classiques ?

En janvier 2024, la Coupe de France n'était pas encore attribuée, et on connaissait déjà la date des championnats du monde Jeunes, je l'ai fait remarquer mais rien n'a été adapté. Résultats, des athlètes ont été absents des finales. Nous avons engagé 3 équipes et 2 semaines et demi, nous avons signalé que nous étions forfaits pour les U15-U17 femmes puisque nos athlètes étaient aux championnats du monde ; aucun club n'a été repêché et nous avons été sanctionnés de 500 euros de la caution.

Pendant les engagements, nous devons cocher la catégorie de poids et d'âge, et nous pouvons changer à la dernière minute. Mais si on choisit la catégorie, il faudrait la respecter, cela peut déstabiliser les plateaux. Cette mesure sera-t-elle revue et adaptée au prochain règlement ?

David BOSSIAN, Secrétaire général de la FFHM : Au niveau des U13, en Occitanie nous avons été les premiers à mettre en place ces tests. J'ai fait un courrier à Thierry DUFLOT, Président de la commission technique, en lui expliquant que certains tests étaient inadaptés par rapport au poids des athlètes, vu les charges engagées dans les tests. Il n'y a eu que 7 ligues sur 13 qui ont fait la remarque. La commission technique s'est réunie et a revu ces tests.

Pour la saison à venir, le référentiel va être revu par la commission. Nous serons normalement prêts à vous proposer un référentiel qui sera plus en adéquation avec tous les poids de nos U13, avec des vidéos explicatives.

Daniel RIQUIER, Président du club OSM LOMME HALTEROPHILIE : Je pense qu'il serait aussi intéressant de nous

demander (aux coachs) notre avis car nous travaillons avec ces jeunes.

Emmanuel LEPAUL, CLUB HALTEROPHILE LUXOVIEN : Alors j'entends toutes les remarques, nous les avons toutes reçues pour la commission détection, les clubs étaient représentés. On a essayé de travailler sur quelque chose, on a été pris de court par le temps, mais ça va être réadapté et on va faire quelque chose de bien pour la saison prochaine. Si les clubs souhaitent participer à la prochaine réunion, je vous invite à venir.

Zoé SZARVAS, NRB HALTEROPHILIE : D'après moi, je pense que les tests U13 sont prévus pour détecter, protéger, induire de bonnes postures qui font partie normalement de l'école de l'haltérophilie et la préparation physique sert à préparer physiquement l'activité. La préparation physique est importante dans tout type de sport et je pense surtout dans l'éducation des jeunes.

Adeline CRISTOFOLI, LANGRES HM : Madame SZARVAS, je suis tout à fait d'accord sur la préparation physique, mais il faudrait juste que les poids soient adaptés aux jeunes. Il y a vraiment des tests inadaptés pour les jeunes.

Claire ALVES, Vice-Présidente de la FFHM : Pour faire un résumé, on a bien dit que certaines épreuves étaient inadaptées, et à revoir. C'est exactement ce que va faire la commission détection.

Jean-Pierre DOLOT, CHM PLOUHINEC POINTE DU RAZ : Je vais rafraîchir un peu le débat, quelles actions avez-vous mises en place pour les clubs qui ne respectent pas les engagements financiers ? Ces clubs ne sont-ils pas pénalisés si leurs athlètes tirent alors que l'engagement n'a pas été payé ?

David BOSSIAN, Secrétaire général de la FFHM : La fédération envoie un mail de rappel. Il ne faut pas oublier que le prélèvement se fait au début du mois et si la compétition a eu lieu dans le mois, les athlètes ont déjà tiré. C'est vrai que pour l'instant il n'y a pas de pénalité. C'est une erreur de trésorerie.

Christel LYAUDET, Vice-Présidente de la FFHM : Il ne faut pas oublier que c'est la première année où on a mis en place les prélèvements. De plus, nous ne l'avons pas noté dans le règlement cette année.

David BOSSIAN, Secrétaire général de la FFHM : Pour répondre à Monsieur SOTO, au niveau de l'engagement concernant la Coupe de France, nous avons demandé aux clubs s'ils souhaitaient venir mais vu le délai, ils ont tous répondu non. Il manquait l'arbitre, et le règlement stipule que si l'arbitre est absent ou l'équipe, la caution est encaissée.

Claire ALVES, Vice-Présidente de la FFHM : Concernant les engagements avec la possibilité de choisir 2 catégories, personnellement je n'aimerais pas changer le règlement technique car d'un point de vue sportif, un athlète qui a réussi à se qualifier dans deux catégories, mérite de choisir sa catégorie.

Didier LEROUX, Président de la ligue REUNION HM : J'ai un club qui a eu des impayés depuis le mois d'octobre, et les athlètes ont pu participer aux championnats de France alors que les licences n'étaient pas payées. La première sanction pour moi est de bloquer les licences pour qu'on ne puisse pas les retrouver sur Scorsheet.

David BOSSIAN, Secrétaire général de la FFHM : Actuellement, le système ne le permet pas. Une fois que la licence est créée, Scorsheet reconnaît automatiquement.

Le rapport d'activité du Secrétaire général est soumis à l'approbation de l'assemblée générale :

Voix pour :	10 196
Voix contre :	0
Abstention :	0

Le rapport d'activité du Secrétaire général est adopté à l'unanimité.

7 - Rapport financier du Trésorier de l'exercice 2024

Sylvain GIANNOTTI donne la parole à Jean-Yves JEROME, Trésorier de la FFHM

« Mesdames, Messieurs, Bonjour,

Comme à mon habitude, je vais tâcher de vous présenter ce rapport financier en étant à la fois clair, complet et rapide. Pour cela, je ne vais pas déroger à la règle et je vais m'appuyer sur des graphiques qui vont illustrer mes propos.

Mais avant d'entrer dans le détail de celui-ci, je vous rappelle que l'ensemble du suivi des comptes et l'élaboration du projet de budget ont été menés par une équipe.

Une équipe composée en tout premier lieu de notre DAFJ, Olivier BEHLOULI, qui s'est à nouveau fortement investi cette année et toujours bien secondé par notre comptable Léa GROSSHANS et notre assistante comptable Elena CHELLAL. Ils ont travaillé de concert avec Philippe GEISS, notre DTN, et son équipe, qui sont intervenus plus particulièrement sur l'utilisation et l'affectation comptable des fonds de l'ANS et de la partie formation.

Malgré l'absence de notre comptable, en arrêt de travail depuis le 9 septembre, l'équipe a su faire preuve d'un investissement sans faille et d'une remarquable capacité d'adaptation. Grâce à sa mobilisation et à son sens des responsabilités, les travaux ont pu être menés à bien avec rigueur et efficacité.

Cet esprit de solidarité et cette implication méritent d'être soulignés et salués.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour les remercier pour leur grand professionnalisme, leurs compétences et leur précieux dévouement.

Je salue également l'implication et le professionnalisme de l'ensemble du personnel administratif. Chacun, à son niveau, contribue activement au développement de notre Fédération. Un grand merci à vous tous !

Je reviens au sujet de mon intervention. Je vous rappelle que nous allons parler du bilan 2024 qui va du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Commençons par le résultat global qui est excédentaire de 1 869 € contre 1 566 € pour l'exercice 2023.

Résultat excédentaire 2024 :

1 869 €

Ce résultat est la différence entre le total des produits (recettes) qui est de 2 293 981 € et le total des charges (dépenses) qui est de 2 292 112 €.

Total des produits :

2 293 981 €

(2 397 218 € en 2023)

Total des charges :

2 292 112 €

(2 395 652 € en 2023)

Résultat excédentaire 2024 :

1 869 €

(1 566 € en 2023)

Ceci porte donc notre fonds associatif à 632 077,96 €.

Il faut noter que dans le fonds associatif figure une subvention d'investissement de 148 916,05 € qui diminuera au fur et à mesure de l'amortissement du matériel acheté avec des subventions ANS.

Il faut donc déduire cette somme du fonds associatif qui est donc réellement de 483 161,91 €.

FONDS ASSOCIATIF

632 077,96 €

**Après la déduction de la subvention
d'investissement de 148 916,05 €**

483 161,91 €

Entrons, si vous le voulez bien, dans le détail.

Pour les 2 293 981 € de recettes, la répartition est la suivante :

Les recettes des licences sont très légèrement supérieures au prévisionnel. Nous avons clôturé la saison 2023-2024 avec 22 681 licenciés (16 056 licences à prix réduit et 6 625 licences à prix normal).

Le début de la saison 2024-2025 a été en augmentation de 397 licences (17 705 licences au 31/12/2024 contre 17 308 licences au prévisionnel).

Pour les affiliations, nous avons eu une légère augmentation (85 310€ au prévisionnel, contre 87 433 € de réalisé).

Concernant l'accompagnement de l'agence nationale du sport (ANS), nous avons obtenu une subvention de 1 093 000€ en 2024. Cela représente 953 000€ pour la haute performance (dont 110 000€ d'aides personnalisées pour les sportifs de haut niveau) et 140 000€ pour le développement.

Nous avons également reçu 30 000€ pour la mise en place des PSF, mais cette part est imputée au chapitre « Autres subventions ».

Pour la rubrique « autres subventions », en plus de l'aide de l'ANS pour la mise en place des PSF, vous retrouvez d'autres aides telles que :

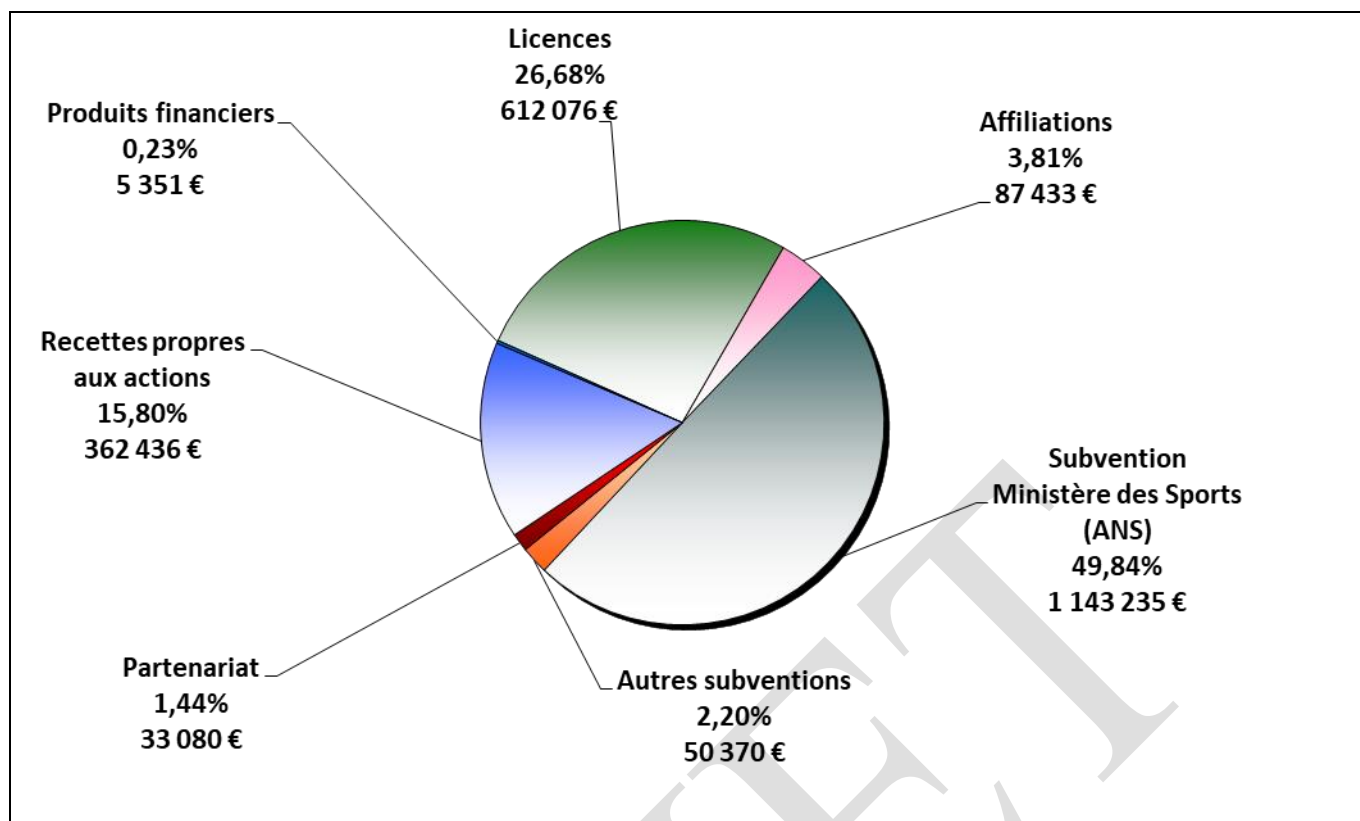
- 3 000€ de la DRAJES Ile-de-France pour le sport santé,
- 7 000€ du CNOSF pour les relations internationales,
- 8 000€ de la Mission des affaires européennes et internationales pour le stage de l'équipe de France en Chine.

Pour le chapitre partenariat, les recettes 2024 concernent l'apport financier de nos deux partenaires Eleiko et Pallini ainsi que deux sociétés qui se sont associées à nous lors du salon Fitex.

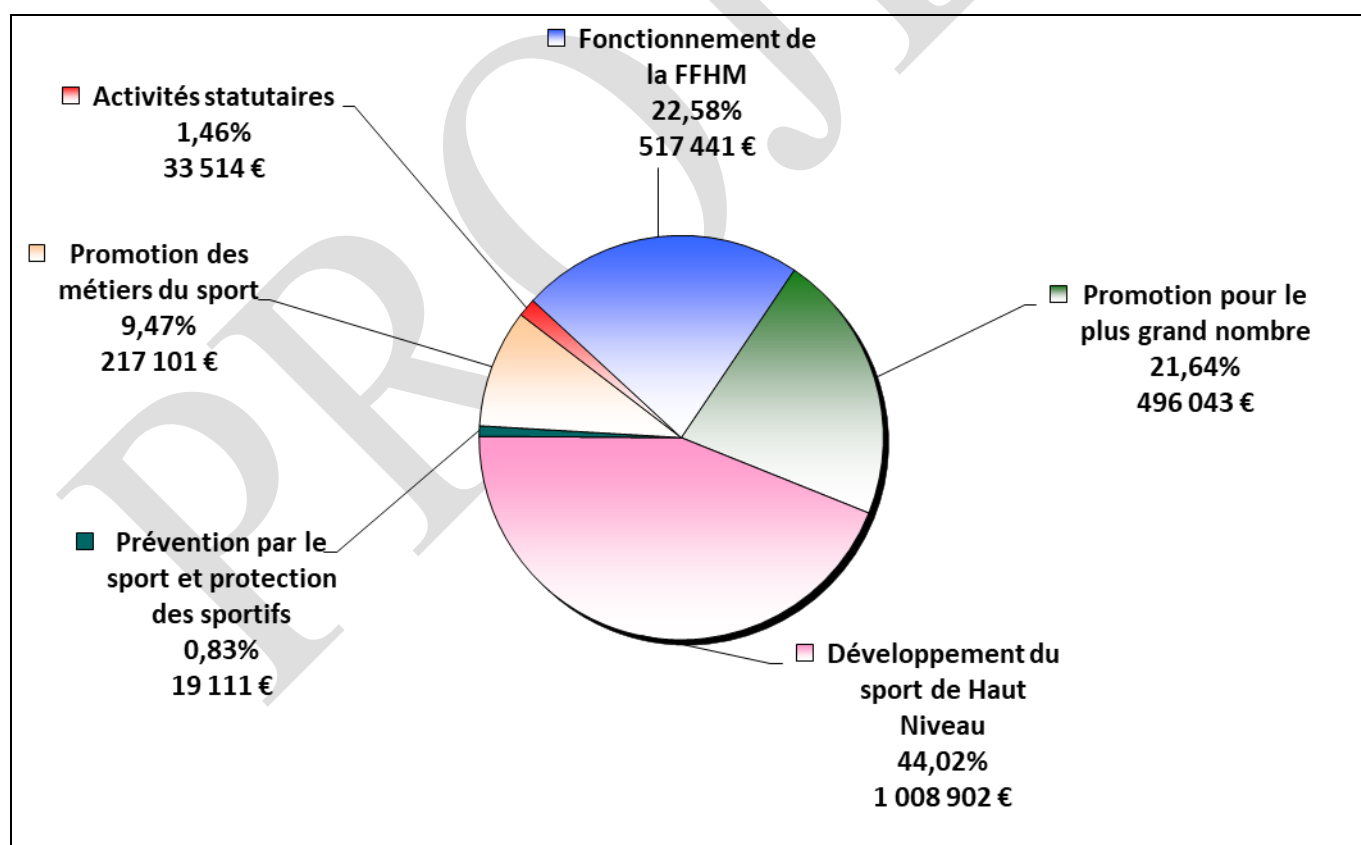
L'objectif du prévisionnel n'est pas atteint, car le projet de partenariat avec le Crédit Mutuel n'a pas encore abouti. Nous sommes toujours en contact avec eux et nous devons les rencontrer une nouvelle fois suite à des mouvements dans leur organisation.

Nos recettes propres aux actions sont en légère baisse par rapport au prévisionnel qui était plutôt optimiste. Dans sa globalité, les objectifs ont été atteints.

Les produits financiers sont très légèrement en baisse. Le montant varie chaque année en fonction de la liquidité sur notre compte sur livret ainsi que les variations de taux d'intérêt.



Pour les 2 292 112 € de charges, nous avons six postes.



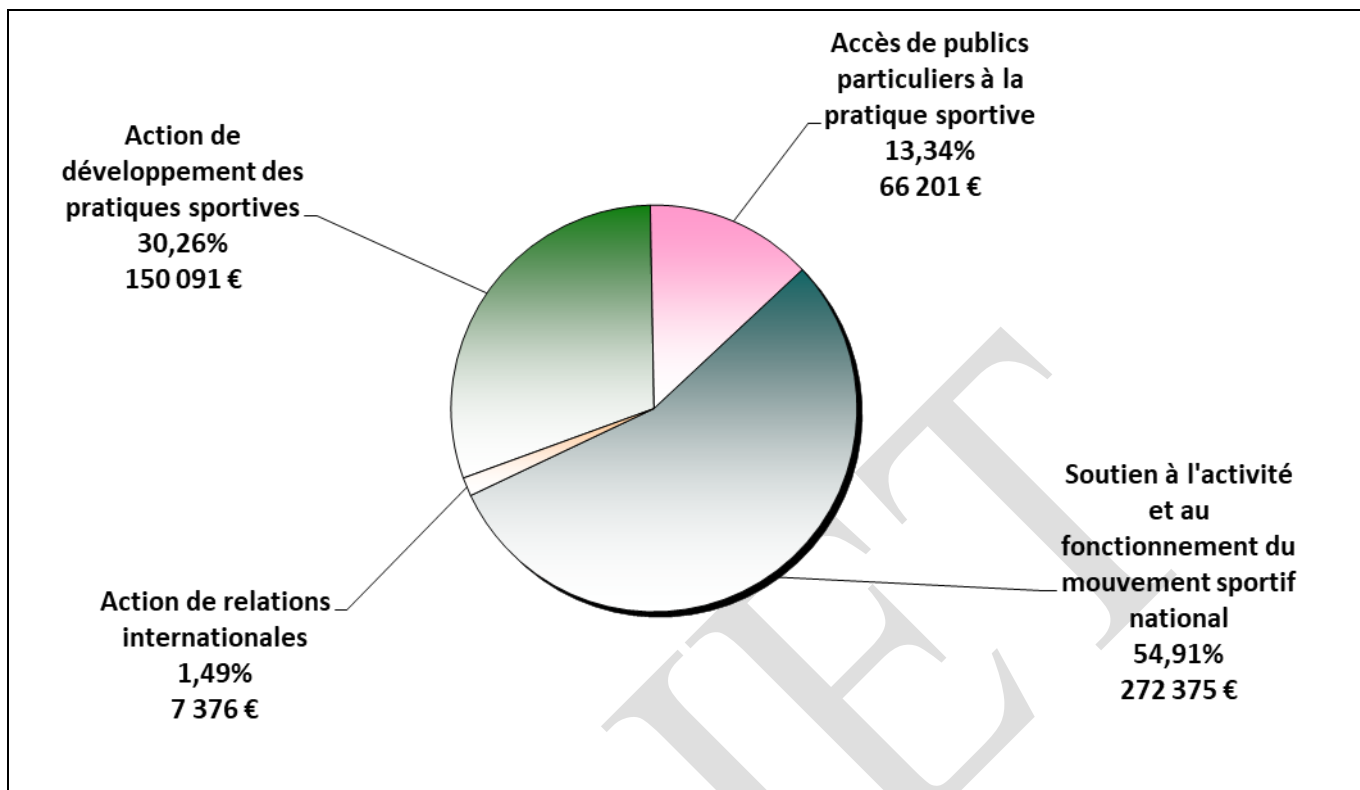
Le chapitre « Promotion pour le plus grand nombre » se décompose comme suit : 496 043 € (21,64%).

Sur les actions de développement des pratiques sportives, nous avons une augmentation des charges qui est pour une partie due au déploiement du matériel fédéral et de l'équipe technique sur les finales nationales.

De plus, vous retrouverez également dans ce chapitre l'utilisation de l'apport financier de 8 000€ de nos deux partenaires sur le salon Fitex. Cette somme n'était pas prévue initialement au prévisionnel et a permis de participer au financement de cette action.

Le soutien à activité et au fonctionnement du mouvement sportif national est en baisse suite à la régularisation des

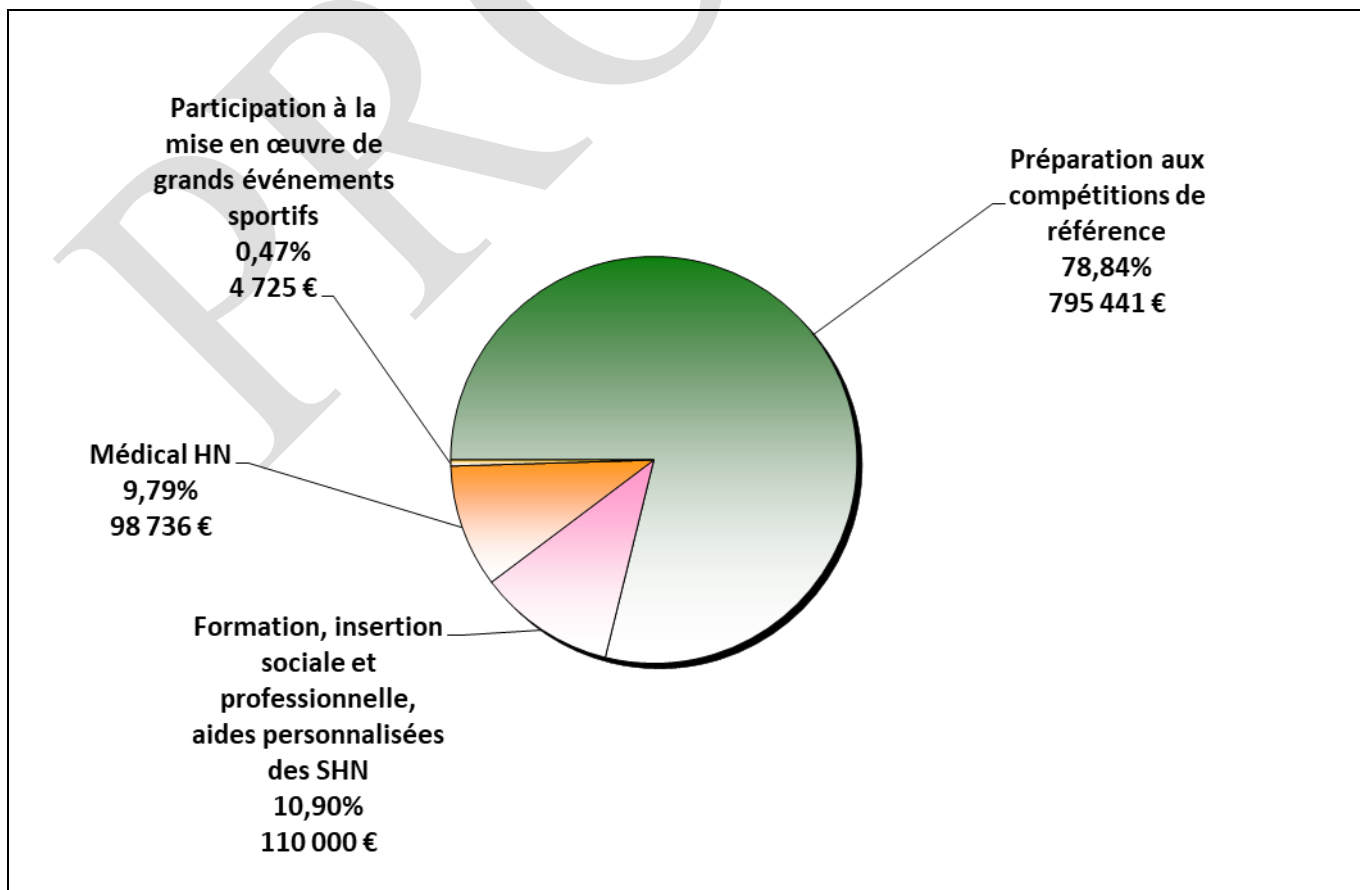
reversements aux ligues régionales non distribués entre les saisons 2018-2019 et 2022-2023. En effet, malgré des relances, certaines ligues n'ont pas transmis les documents obligatoires afin d'obtenir les versements de la quote-part des licences.



Le chapitre « Développement du sport de haut niveau » se décompose comme suit : **1 008 902 € (44,02%)**.

Les actions ont été réalisées.

Vous retrouvez dans le chapitre « préparation aux compétitions de référence » l'utilisation de la subvention de 8 000€ obtenue de la Mission des affaires européennes et internationales pour le stage de l'équipe de France en Chine.

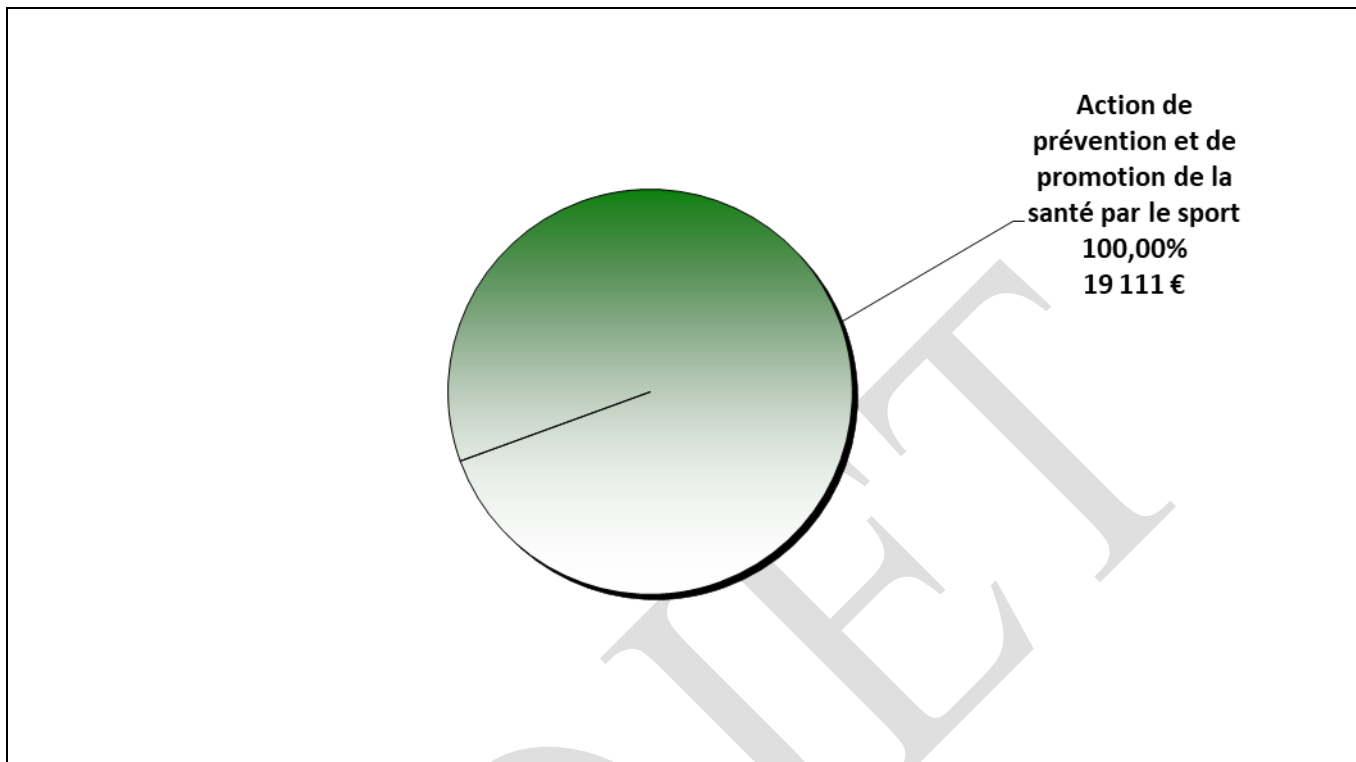


Projet de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la FFHM du 22 juin 2025

Le chapitre « Prévention par le sport et protection des sportifs » se décompose comme suit : **19 111 € (0,83%)**.

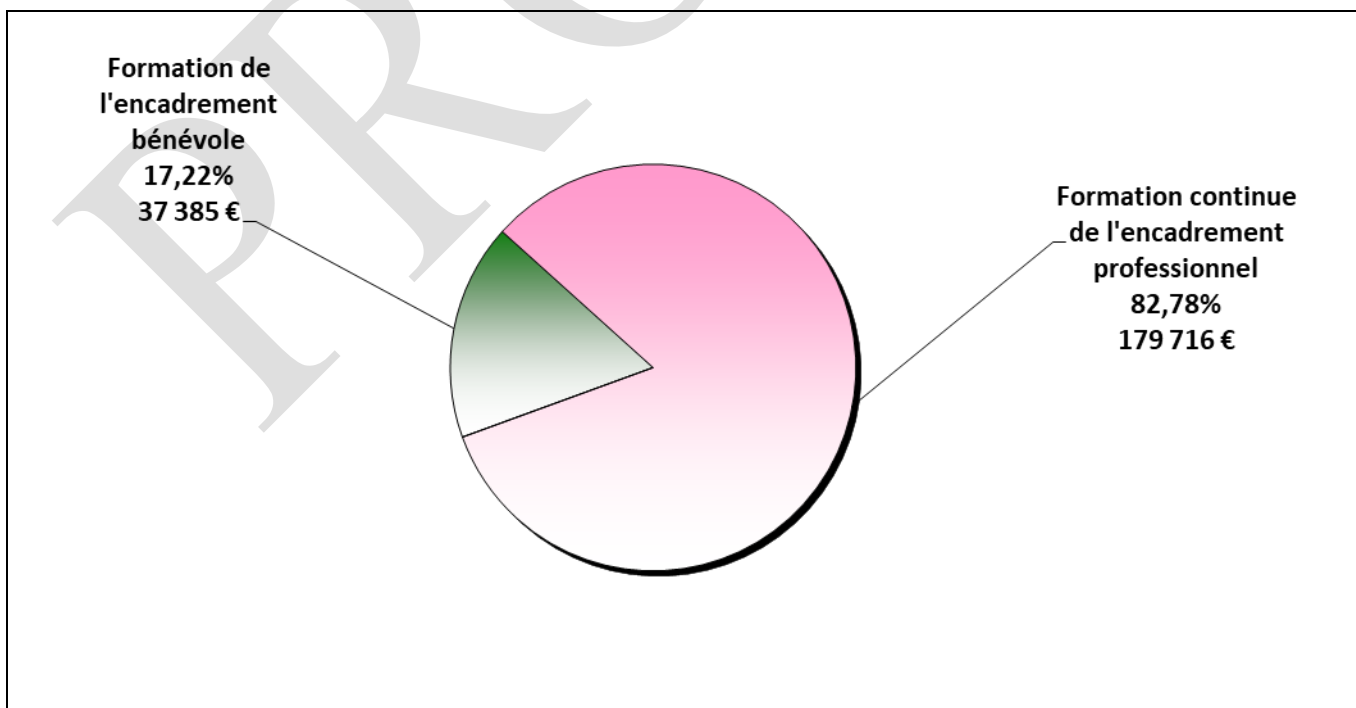
Les actions ont été réalisées.

Le dépassement par rapport au prévisionnel est dû à l'utilisation de la subvention de 3 000€ obtenue par la DRAJES Ile-de-France.



Le chapitre « Promotion des métiers du sport » se décompose comme suit : **217 101 € (9,47%)**.

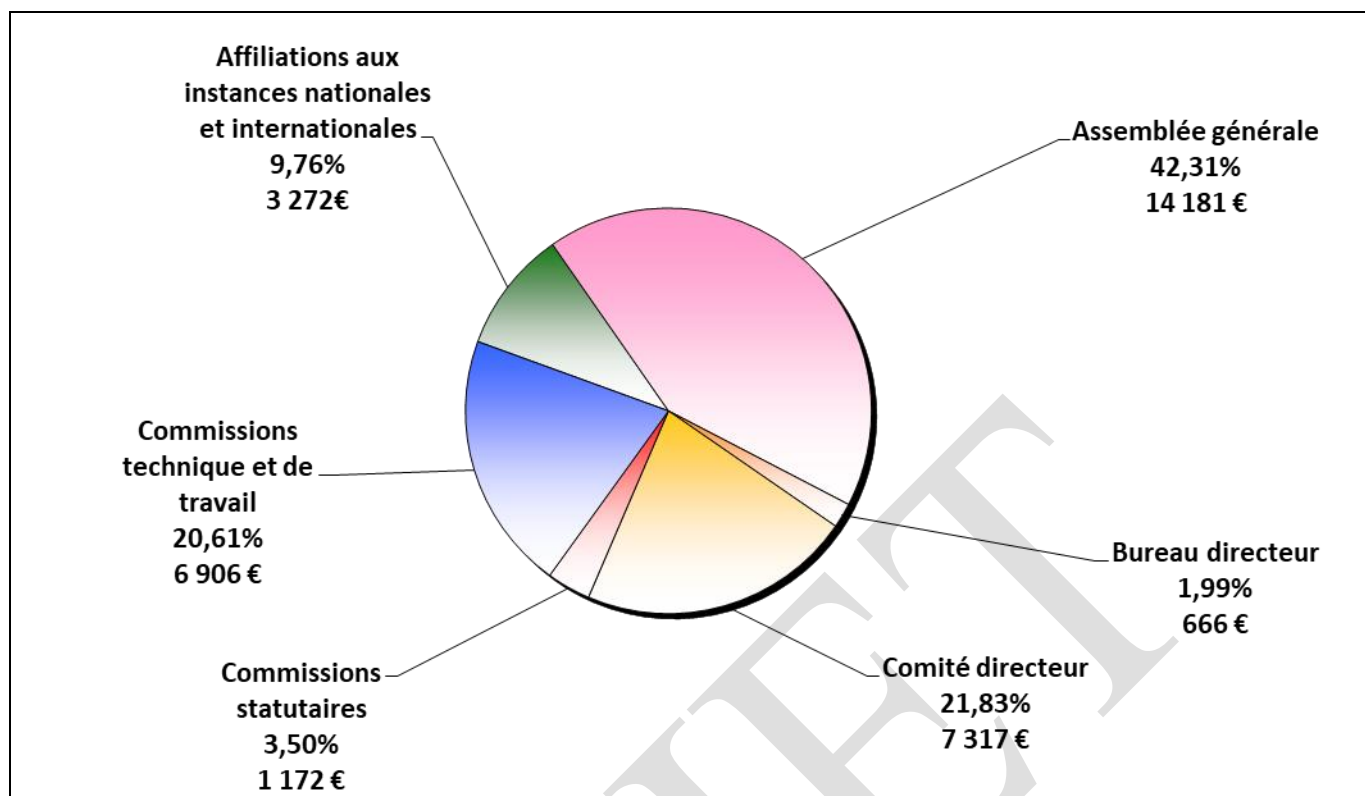
Les charges sont en diminution. Elles varient en fonction des formations réellement mises en place durant l'année et au nombre de stagiaires inscrits.



Le chapitre « Activités statutaires » se décompose comme suit : **33 514 € (1,46%)**.

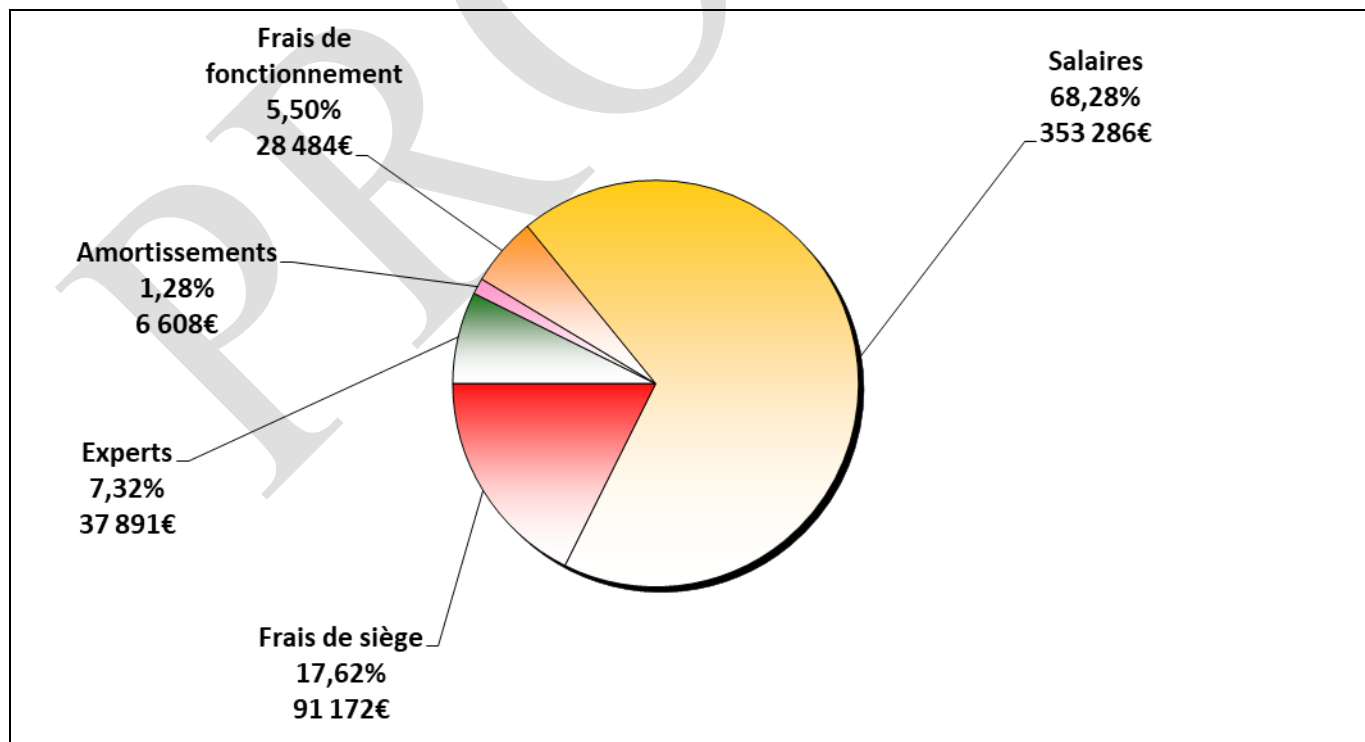
Il y a une diminution des charges par rapport au prévisionnel. L'assemblée générale électorale s'est déroulée en visioconférence et un comité directeur initialement prévu en présentiel a eu lieu par visioconférence. De plus, nous

incitons les commissions à se réunir à distance.



Le chapitre « Fonctionnement de la FFHM » se décompose comme suit : **517 441 € (22,58%)**.

Les charges sont stables par rapport au prévisionnel (520 900€ au prévisionnel contre 517 441€ réalisés). Nous avons une hausse des frais de nos experts-comptables qui est due à des missions complémentaires suite à l'arrêt de travail de notre comptable depuis le 9 septembre 2024. Les immobilisations sont en baisse.



Notre équilibre financier est fragile, mais avec une gestion quotidienne rigoureuse, nous avons pu clôturer l'exercice 2024 avec un résultat à l'équilibre avec un excédent de 1 869€.

Pour l'avenir, nous avons besoin de trouver de nouvelles recettes pour mettre en place davantage d'actions pour le développement de nos activités. Cela passe pour une augmentation du nombre de licenciés, du développement de

notre secteur formation ainsi que de l'arrivée de nouveaux partenaires.

J'en ai terminé avec la présentation de ce rapport financier de l'exercice 2024.

Je vous remercie de votre attention ».

A l'issue du rapport du Commissaire aux comptes, le rapport financier 2024 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

8 - Rapport du Commissaire aux comptes de l'exercice 2024 et approbation du rapport financier 2024 et de l'affectation du résultat

Erik BOULOIS, commissaire aux comptes du cabinet KPMG, n'étant pas présent, nous diffusons la vidéo qu'il a enregistré pour l'Assemblée.

« Bonjour,

Messieurs, Mesdames, je ne peux malheureusement pas être parmi vous aujourd'hui, à l'occasion de votre Assemblée générale, mais j'ai tenu quand même à relater la mission d'audit et les rapports que nous avons émis à travers cette courte vidéo, qui sera donc diffusée à cette Assemblée dimanche.

J'ai donc émis 2 rapports au titre de la mission d'audit de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Vous avez donc un premier rapport qui présente la certification annuelle de la Fédération française d'haltérophilie-musculation (Annexe I). Ces comptes ont donc été certifiés sans réserve.

Ils sont donc réguliers et sincères, et c'est donc sur la base de ce rapport que vous serez amenés à voter pour l'approbation des comptes, et ensuite l'affectation du résultat. Un second rapport vous est également présenté (Annexe II) et a été remis dans votre dossier de participants à cette assemblée générale.

Il s'agit du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées de la Fédération. À ce titre de l'exercice 2024, nous n'avons été avisés d'aucune convention réglementée entre votre fédération et l'un de ses administrateurs ou par personne ou représenté par personne interposée. Donc ce rapport est vierge de toute convention réglementée et il vous est également demandé de voter, d'approuver ce rapport spécial vierge de toute convention réglementée. Voilà cette intervention ne dure pas très longtemps. J'ai essayé d'être court et en même temps concis. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne poursuite de vos travaux au cours de cette Assemblée générale. Merci à tous et je vous donne rendez-vous à l'année prochaine ».

Zoé SZARVAS, NRB HALTEROPHILIE : Je voudrais mieux comprendre, quand on regarde les graphiques qui ont été présentés, on remarque quand même que dans les recettes propres, il y a des gros quartiers qui sont réservés à certains détails, et je me demandais dans quelle mesure, on acceptait cette dépendance. Par exemple, l'ANS qui est notre principale ressource essentielle financière. Est-ce qu'on ne peut pas, grâce à nos partenaires, trouver plus de ressources financières ? Il ne faudrait pas investir dans du personnel spécifique dans le marketing pour aller chercher des partenaires supplémentaires ?

Michel RAYNAUD, Président de la FFHM : Tu as tout à fait raison, il faut trouver des ressources nouvelles. On a mis en place un CQP pour espérer avoir des rentrées d'argent supplémentaires. On a un mode économique qui a changé. Le nombre de licences diminue... Un adhérent = un licencié.

Agnès CHIQUET, Présidente du club LA FRANCAISE DE BESANCON : J'avais proposé un partenaire, si vous souhaitez échanger avec eux. Je me tiens à votre disposition.

Bernard DRENO, CHM CHAVILLE : Jean-Yves, peux-tu nous rappeler la répartition des recettes entre les cotisations loisirs et compétiteurs, et faire le même exercice pour les dépenses. Je pense que les clubs qui ne licencient pas leur adhérent sont des licences loisirs.

Jean-Yves JEROME, Trésorier de la FFHM : Je n'ai pas les chiffres sous les yeux. Dans les dépenses, c'est réparti un peu partout, surtout dans les commissions de développement, concernant les loisirs : challenges, championnat de France de musculation, les labels... Le loisir s'est beaucoup développé ces dernières années. C'est de l'investissement.

Michel RAYNAUD, Président de la FFHM : Il y a des clubs qui s'affilient à la fédération, qui prennent ses 5 licences juste pour pouvoir se former, avoir des diplômes. Je pense vraiment que c'est à la ligue, au département de contrôler leur

club. Il faut absolument qu'on trouve des partenaires. Il faut faire comprendre aux clubs que c'est une obligation de prendre une licence loisir. Au niveau de la formation, il faut essayer d'être plus strict.

Bernard SOTO, Président du club CLERMONT SPORTS : On vient de parler des finances de la Fédération, je pense qu'il va falloir aussi s'intéresser aux finances des clubs. 80 conseils départementaux vont être sous tutelle d'ici la fin de l'année. Les conseils départementaux aident les clubs.

Béatrice ARQUIER, Présidente du club HC PELISSANNAIS : Le CNOSF a mis en place un site qui s'appelle « Ma Petite Sponso » qui permet aux clubs de pouvoir effectuer des achats, de récupérer du cash back et de le redistribuer aux clubs, voire à la fédération. Voir avec le CNOSF si on peut le faire ?

Michel RAYNAUD, Président de la FFHM : C'est vrai que le CNOSF a mis en place pas mal d'actions ou essaie de mettre en place pas mal d'actions, pour apporter un plus au mouvement sportif. Ce site dont tu parles n'a pas encore eu les résultats voulus. On a eu un rendez-vous avec Decathlon, première question : « combien de licences avez-vous ? ». Il y a des athlètes qui passent des conventions de partenariat sans passer par la fédération. On se bat contre ça. On le voit sur les réseaux. Il faut que l'haltérophilie soit bien vue sur les réseaux, sur les finales nationales ...

Sylvain GIANNOTTI, EEAR MONTEUX : Il existe également un autre site très important, c'est la Fondation du Sport Français, c'est ce qui permet de défiscaliser des dons et de profiter de l'intérêt général pour certains partenaires privés ou entreprises qui peuvent faire une donation pour défiscaliser à 60, 66 et 75%. Il faut s'inscrire à la Fondation.

Le rapport du Commissaire aux comptes de l'exercice 2024, du rapport financier 2024 et l'affectation du résultat de l'exercice 2024 sur nos fonds propres sont soumis à l'approbation de l'assemblée générale :

Voix pour :	10 196
Voix contre :	0
Abstention :	0

Le rapport du Commissaire aux comptes de l'exercice 2024, le rapport financier 2024 et l'affectation du résultat de l'exercice 2024 sur nos fonds propres sont adoptés à l'unanimité.

9 – Augmentation des tarifs des licences

Sylvain GIANNOTTI donne la parole à Jean-Yves Jerome, Trésorier de la FFHM.

Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons augmenter la licence compétition, et non pas la licence loisir car nous l'avons déjà fait il y a 2 ans. On vous propose de voter une augmentation pour les 4 saisons à venir. Pourquoi cette augmentation ? Plusieurs facteurs sont mis en cause. Il y a beaucoup de développement des finales nationales, beaucoup de charges pour aider les clubs à l'organisation. Il faut également stocker le matériel qu'on déplace à toutes les compétitions. Il y a aussi le coût des déplacements (équipe technique, matériel ...) pour les finales nationales. Pour continuer à mettre en place tout ce qu'on a prévu et surtout de faire de belles compétitions, on a besoin de cet argent pour le développement.

On aimerait avoir du matériel professionnel pour pouvoir retransmettre les vidéos.

On aimerait également modifier le logiciel Scorsheet (plus d'attractivité).

Propositions :

A partir du 1er septembre 2025 (saison 2025-2026) :

de 45€ à 48€ pour la licence à tarif normal (Compétition « hors U10-U13 », arbitre et dirigeant)

A partir du 1er septembre 2026 (saison 2026-2027) :

de 48€ à 51€ pour la licence à tarif normal (Compétition « hors U10-U13 », arbitre et dirigeant)

A partir du 1er septembre 2027 (saison 2027-2028) :

de 51€ à 54€ pour la licence à tarif normal (Compétition « hors U10-U13 », arbitre et dirigeant)

A partir du 1er septembre 2028 (saison 2028-2029) :

de 54€ à 57€ pour la licence à tarif normal (Compétition « hors U10-U13 », arbitre et dirigeant)

Je vous rappelle que la licence loisir et compétition U10-U13, il y a 17,50% de cette licence qui est reversée à la ligue. Pour la licence compétition, arbitre, dirigeant, il y a 21,08% reversée à la ligue. Cette augmentation va permettre également d'augmenter le financement des ligues.

Zoé SZARVAS, NRB HALTEROPHILIE : *Le club a émis un vote défavorable pour ce vote-là. Le club aimerait savoir pourquoi augmenter la licence compétition, et non pas la loisir ?*

Jean-Yves JEROME, Trésorier de la FFHM : *Au niveau fédéral, c'est mon troisième mandat de trésorier, et on n'a jamais voulu augmenter la licence loisir. On la fait il y a 2 ans car on allait mettre en place des muscu challenges, des formations pour les clubs. Nous ne l'augmentons pas car nous savons que si nous la mettons à 40 euros, nous pouvons perdre des clubs qui ont que des licences loisirs.*

Michel RAYNAUD, Président de la FFHM : *Nous avons remarqué que si nous augmentons la licence loisir, la FFFORCE, la baisse la même année ... et vice-versa.*

Patrick LECHAT, Président du club CA EVRON 53 HALTEROPHILIE : *Je suis favorable à l'augmentation des licences mais l'engagement est déjà passé de 10 euros à 30 euros (donc compétiteur), la licence compétiteur augmente de 3 euros également.*

Peut-on répartir les 3 euros : 2 euros sur la licence compétition et 1 euro sur la licence loisir ?

Michel RAYNAUD, Président de la FFHM : *Tu sais, on a réfléchi, il y a un travail sur cette réflexion d'augmentation. Notre priorité est d'aider les clubs au mieux.*

Jean-Yves JEROME, Trésorier de la FFHM : *Je vous rappelle que c'est le licencié qui doit payer sa licence, non le club.*

Bernard SOTO, Président du club CLERMONT SPORTS : *Vous proposez de faire une prévision sur 4 ans, ne peut-on pas faire un seul vote cette année et un autre l'année prochaine ? En fonction des évolutions ?*

Michel RAYNAUD, Président de la FFHM : *Non, je suis désolé, vous votez comme vous voulez mais on vous présente ce projet-là.*

L'augmentation des tarifs des licences est soumise à l'approbation de l'assemblée générale :

A partir du 1er septembre 2025 (saison 2025-2026) :
de 45€ à 48€ pour la licence à tarif normal (Compétition « hors U10-U13 », arbitre et dirigeant)

A partir du 1er septembre 2026 (saison 2026-2027) :
de 48€ à 51€ pour la licence à tarif normal (Compétition « hors U10-U13 », arbitre et dirigeant)

A partir du 1er septembre 2027 (saison 2027-2028) :
de 51€ à 54€ pour la licence à tarif normal (Compétition « hors U10-U13 », arbitre et dirigeant)

A partir du 1er septembre 2028 (saison 2028-2029) :
de 54€ à 57€ pour la licence à tarif normal (Compétition « hors U10-U13 », arbitre et dirigeant)

Voix pour : 9 496

Voix contre : 464

Abstention : 236

L'augmentation des tarifs des licences est adoptée à la majorité.

10 – Budget prévisionnel 2025 et approbation

Sylvain GIANNOTTI donne la parole à Jean-Yves JEROME, Trésorier de la FFHM

« Ce budget prévisionnel sera amené à évoluer en fonction, entre autres, de l'attribution définitive de la subvention CO de l'ANS.

❖ Produits :

Prévisionnel 2025 : 2 383 894 €

Total CO : 1 048 000 €

Les points à retenir concernant les produits sont les suivants :

- **LICENCES :**

Saison 2024-2025 : 23 500 licenciés (17 200 à prix réduit et 6 300 à prix normal).

Projet de procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la FFHM du 22 juin 2025

Saison 2025-2026 : Du 01/09 au 31/12/2025 (17 705 licenciés dont 12 336 à prix réduit et 5 369 à prix normal).

L'augmentation du prix de la licence à prix normal est déjà intégrée dans ce prévisionnel (45 € à 48 € pour la saison 2025-2026).

- **AFFILIATIONS :**

Saison 2024-2025 : 326 clubs.

Saison 2025-2026 : Du 01/09 au 31/12/2025 (314 clubs).

- **SUBVENTION MINISTERE DES SPORTS (ANS) :**

Convention d'objectifs : 1 018 000 € (vous trouverez les 30 000 € PSF sur le chapitre suivant).

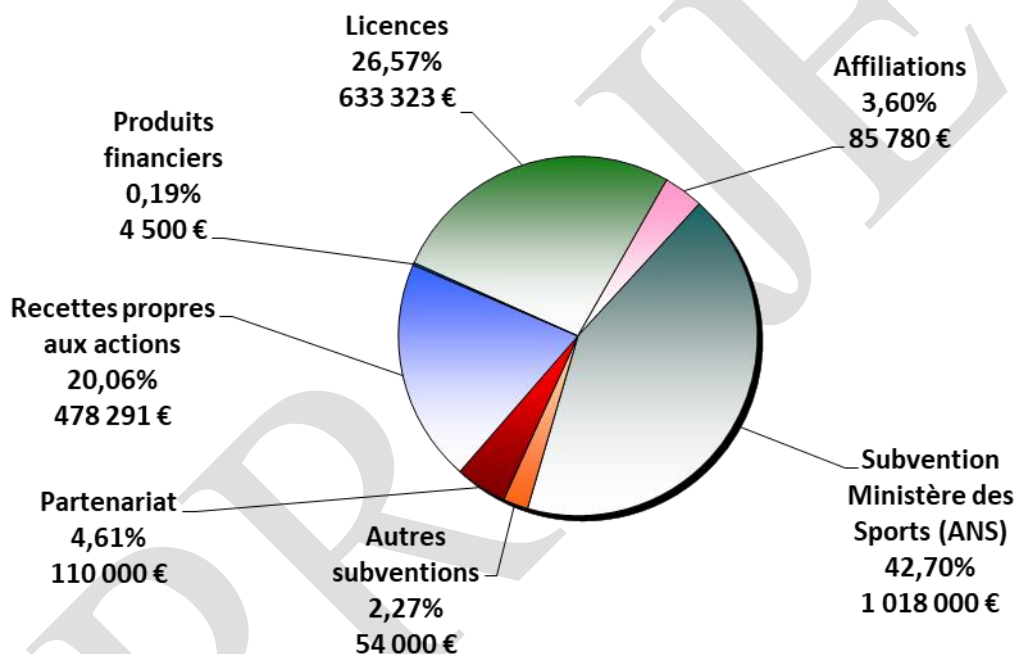
Il y a une baisse de la CO qui est essentiellement dû au fait que 2024 était l'année des Jeux Olympiques à Paris.

- **AUTRES SUBVENTIONS :** Subvention CNOSF ; PSF de 30 000€ ; Subvention du ministère de la Justice de 14 000€ (actions en milieu carcéral).

- **PARTENARIAT :** Nous attendons le retour de nos deux partenaires (Eleiko et Pallini) pour un renouvellement pour la nouvelle olympiade. Des discussions avec d'autres partenaires sont en cours (Crédit Mutuel et SBD). Les prévisions sont donc optimistes.

- **RECETTES PROPRES AUX ACTIONS :** Essentiellement la formation. Les recettes sont plus élevées que l'année dernière, dues entre autres à la nouvelle formation CQP. Les autres actions sont dans une projection optimiste.

- **PRODUITS FINANCIERS :** La projection est en baisse par rapport à l'année dernière, car les taux d'intérêt ont diminué.

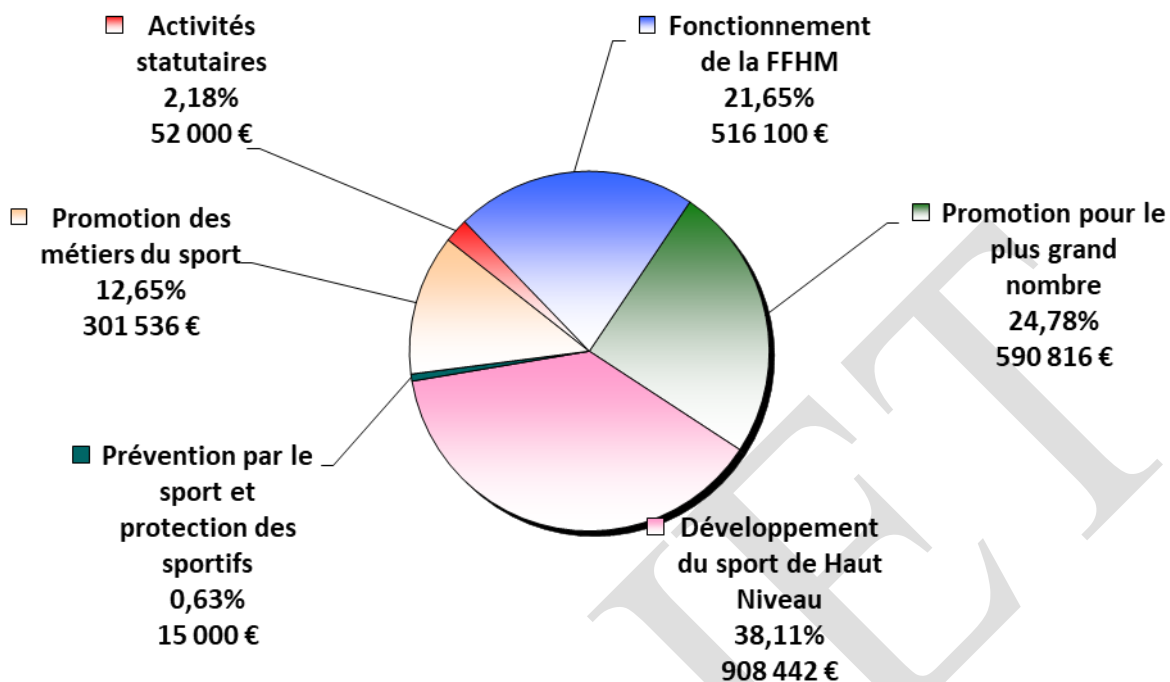


❖ **Charges :**

Prévisionnel 2025 : 2 383 894 €

Total CO : 1 048 000 €

Pour les 2 383 894 € de charges, nous avons les six postes habituels.

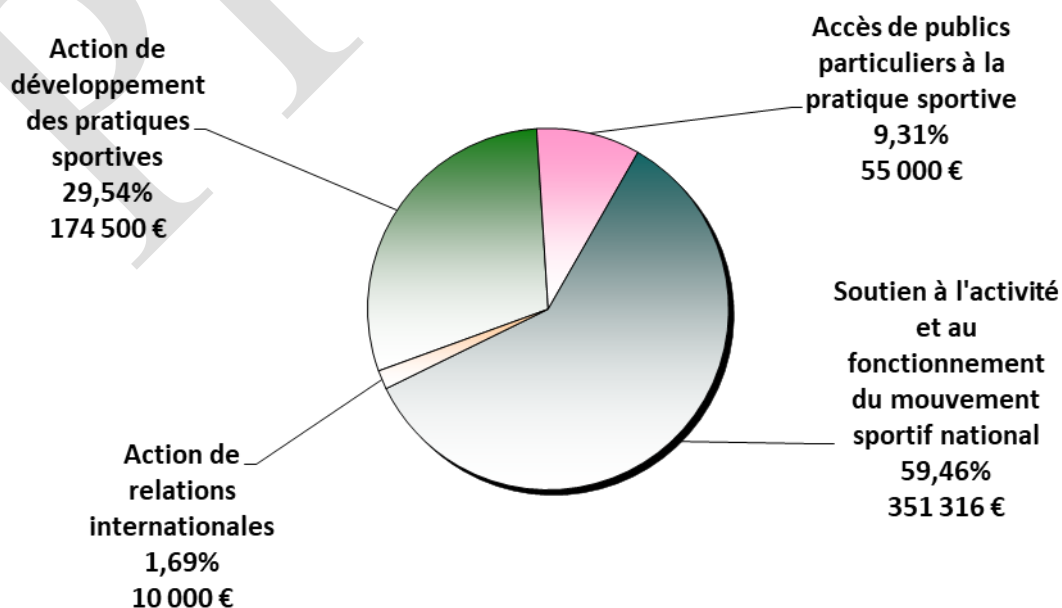


Les points à retenir concernant les charges sont les suivants :

- **PROMOTION POUR LE PLUS GRAND NOMBRE : 590 816 € (24,78%)**

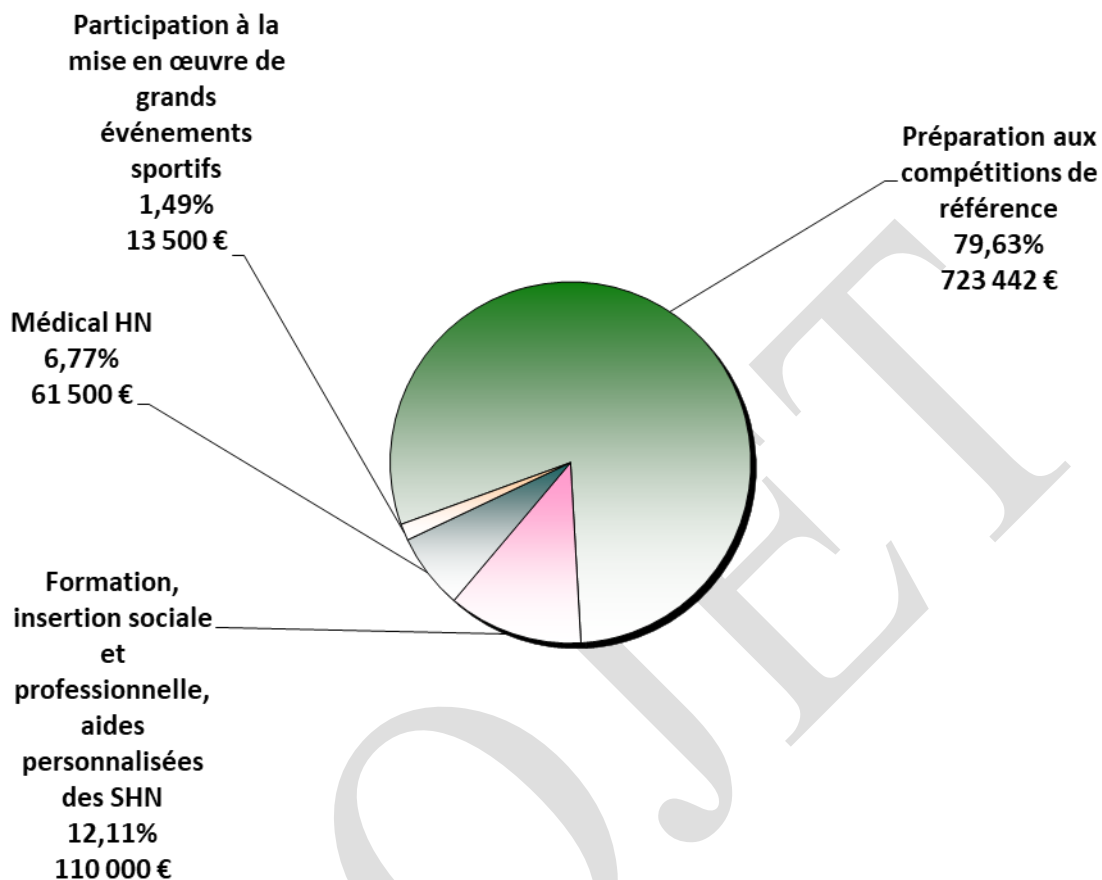
Dans ce prévisionnel ont été intégrés les coûts supplémentaires pour les finales nationales. De plus, la location du box pour le stockage du matériel fédéral a été intégrée dans ce chapitre.

Le coût annuel de l'intranet fédéral Exalto est maintenant financé entièrement par des fonds propres.



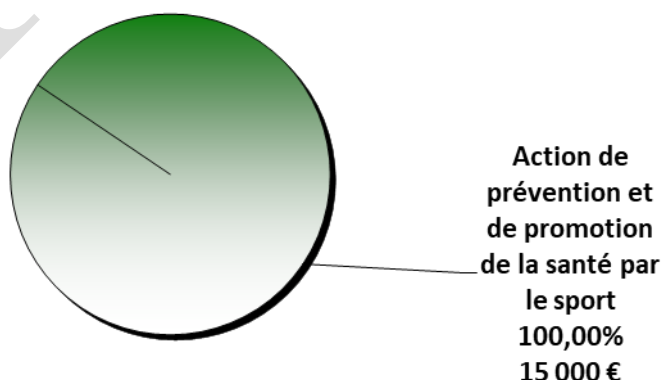
- **DEVELOPPEMENT DU SPORT DE HAUT NIVEAU : 908 442 € (38,11%)**

Ce chapitre regroupe essentiellement les actions financées par l'ANS dans le cadre du contrat de performance. Dans le cadre des manifestations exceptionnelles et en plus du tournoi international féminin de Lyon, un coût supplémentaire est lié au tournoi international Bernard GARCIA pour la mise à disposition du matériel fédéral et de l'équipe technique.



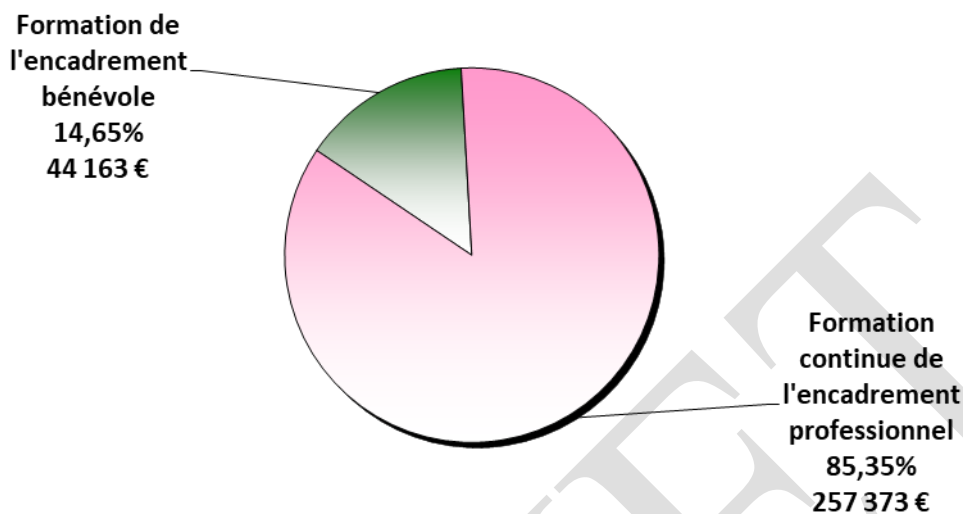
- **PREVENTION PAR LE SPORT ET PROTECTION DES SPORTIFS : 15 000 € (0,63%)**

Il s'agit des actions financées par l'ANS dans le cadre de la promotion de nos activités sport santé.



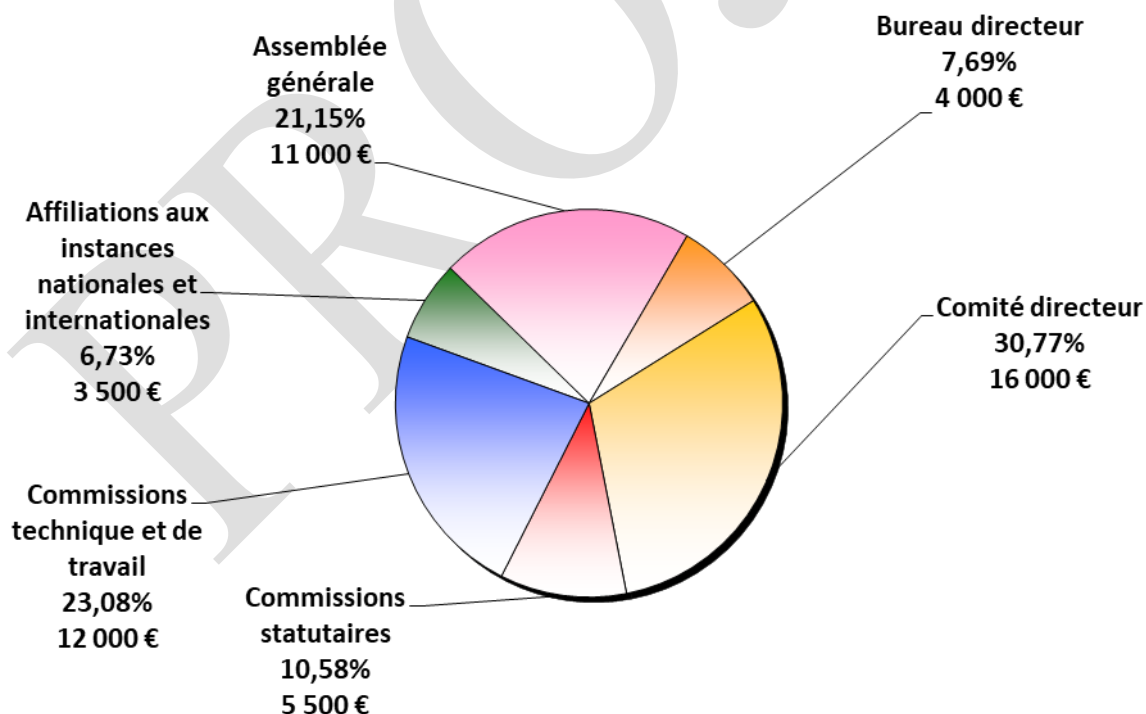
- **PROMOTION DES METIERS DU SPORT : 301 536 € (12,65%)**

Vu que les actions prévues de la formation sont en hausse, cela induit une augmentation des charges. De plus, les charges courantes sont en hausse liées à l'arrivée d'un responsable des formations (Conseiller technique) ainsi que le recrutement d'une assistante administrative à temps plein (pour rappel notre ancienne assistante administrative était à mi-temps sur ce poste). Nous avons également intégré la moitié du salaire de notre assistante de direction pour être au plus près de la réalité pour la gestion administrative quotidienne de ce secteur.



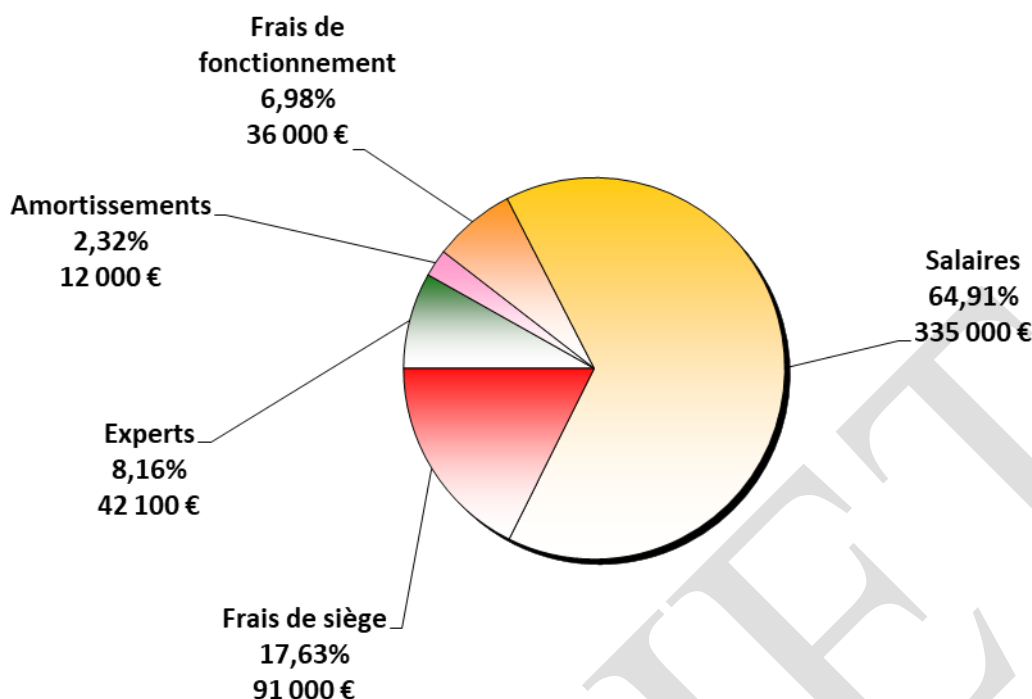
- **ACTIVITES STATUTAIRES : 52 000 € (2,18%)**

Nous avons prévu un budget prévisionnel avec deux Comités directeurs en présentiel. Pour les commissions, elles ont été adaptées par rapport au nouvel organigramme fédéral.



• **FONCTIONNEMENT DE LA FFHM : 516 100 € (21,65%)**

La ligne des experts-comptables est en augmentation due à l'accompagnement supplémentaire suite à l'arrêt de travail de notre comptable depuis septembre 2024. Concernant les salaires, la ligne est en baisse par rapport à 2024 due au transfert de charges sur l'organisme de formation.



Comme vous avez pu le voir, le résultat prévisionnel est à l'équilibre.

J'en ai terminé avec la présentation de ce budget prévisionnel de l'exercice 2025.

Je vous remercie de votre attention ».

Le budget prévisionnel 2025 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale :

Voix pour : 10 196
Voix contre : 0
Abstention : 0

Le budget prévisionnel 2025 est adopté à l'unanimité.

11 – Examen et approbation des modifications du règlement intérieur de la FFHM

Sylvain GIANNOTTI donne la parole à David BOSSIAN, Secrétaire général de la FFHM

Les modifications de l'article 6, II, point I du règlement intérieur de la FFHM sont en rouge ci-dessous.

« **ARTICLE 6 – Licence et autres titres de participation (ATP)**
II : Les autres titres de participation (ATP) :

I. Le pass halter'

Un pass halter' ne peut être délivré que pour :

- Les stages ouverts aux non licenciés,
- Les compétitions de musculation,
- **Certaines compétitions d'haltérophilie, dont le détail est précisé dans le règlement sportif d'haltérophilie.**

Il est obligatoire de remplir un questionnaire de santé à chaque demande. La délivrance d'un certificat médical n'est pas nécessaire, sauf si le pratiquant a coché « OUI » à au moins une question du questionnaire de santé.

La présentation d'une pièce d'identité est exigée.

Le coût d'un pass halter' est inclus dans le montant de l'inscription à la manifestation.

50 % du coût du pass halter' reviennent à l'organisateur de la manifestation et 50 % sont reversés à la Fédération (le montant du pass halter' est de 10 euros).

Un non licencié ne peut se voir délivrer un pass halter' que dans la limite de 3 maximum par saison sportive, **dont 1 seule fois pour une compétition d'haltérophilie.**

Le pass halter' est valable uniquement pour la durée de l'évènement.

Il ne permet pas d'exercer des fonctions d'arbitres, de juges ou des fonctions de dirigeants.

L'organisateur (association sportive affiliée, établissement commercial affilié, collectivité locale affiliée, comité départemental, ligue régionale, Fédération) s'engage avant la fin de l'évènement à se connecter à l'intranet fédéral pour générer un pass halter' pour le non licencié et la somme de 5 euros par non licencié sera prélevée directement sur le compte bancaire de l'organisateur au profit de la FFHM ».

Bernard SOTO, Président du club CLERMONT SPORTS : Je vous signale qu'il n'y a que les officiers de police judiciaire qui ont le droit de demander une pièce d'identité. De plus, cela veut dire que ces personnes qui auront des Pass Halter n'auront pas licence. Nous venons de voter une augmentation de licence pour la compétition et en contrepartie, on autorise un Pass Halter sur une compétition.

David BOSSIAN, Secrétaire général de la FFHM : J'ai bien précisé que c'était dans le cadre du Challenge Avenir, un challenge Avenir n'ouvre à aucune qualification. Les clubs récupèrent la moitié du Pass Halter. On souhaite proposer un avant-goût de la compétition à une personne qui on espère voudra faire des compétitions et là elle sera obligée de prendre une licence FFHM.

Sylvain GIANNOTTI, EEAR MONTEUX : Nous souhaitons chercher sur une action promotionnelle qui ne coûte rien à personne. Tout le monde est gagnant, le club enregistre une licence spontanée sur une journée mais un compétiteur enregistré → cela fait monter les statistiques. Cela augmente les caisses de la fédération et de l'organisateur.

Flavien MARGUIER, HALTEROPHILIE PONTISSALIENNE : Est-ce que le classement réalisé sur une année N par un Pass Halter se conserve pour l'année N+1 si la personne vient de prendre une licence ou un Pass Halter ?

David BOSSIAN, Secrétaire général de la FFHM : C'est une bonne question. Tout dépend si on est sur des changements d'année, d'âge, la réponse je ne l'ai pas mais on va la soumettre à la commission.

Marjorie LE VIENNESSE, HCVM CHELLES : Est-ce que sur Scorsheet, la notion Pass Halter sera inscrite ou pas ? De plus, pour les Masters, cela veut dire qu'une personne fait une compétition avec un Pass Halter et elle peut se qualifier pour les Europe ou Monde Masters.

David BOSSIAN, Secrétaire général de la FFHM : Pour ce point précis, il faut avoir une licence FFHM pour valider une participation aux Europe ou aux Monde. C'est à la Présidente de la commission masters de vérifier si les personnes ont bien une licence FFHM. Un Pass Halter n'est pas qualificatif.

Agnès CHIQUET, Présidente du club LA FRANCAISE DE BESANCON : Est-ce normal qu'on ne présente plus sa licence pendant la pesée ?

David BOSSIAN, Secrétaire général de la FFHM : Non, c'est une mauvaise habitude, dans le règlement sportif et le règlement d'arbitrage, il est bien indiqué qu'on doit présenter sa licence numérique ou papier (et signé).

Les modifications du règlement intérieur de la FFHM sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale :

Voix pour :	10 196
Voix contre :	0
Abstention :	0

Les modifications du règlement intérieur de la FFHM sont adoptées à l'unanimité.

12 – Intervention du Directeur technique national

Sylvain GIANNOTTI donne la parole à Philippe GEISS, Directeur Technique National (DTN) de la FFHM.

L'intervention du DTN est présentée par un PowerPoint.

En préambule

1. Quelques remerciements

- **Un travail d'équipe : CTS, Elus, salariés ;**
- **Relation forte avec les entraîneurs de clubs**

2. Des éléments de bilan déjà disponibles en ligne :

<http://www.ffhaltero.fr/La-Federation/Direction-Technique>

« PRIORITÉS DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE (2021)

1. *Réussir Paris 2024 :*
 - *Performance sportive*
 - *Héritage des JO*
2. *Détecter, former et perfectionner notre relève sportive*
 - *Développer la pratique des jeunes et la formation du jeune sportif*
 - *Perfectionner la filière d'accession au haut niveau : Détection, CLE, Pôles*
3. *Développer et structurer de nouvelles pratiques*
 - *Musculation loisir et santé*
4. *Poursuivre la structuration de la Fédération et la rénovation de notre modèle économique*
 1. *Rénovation des diplômes et Formations des éducateurs*
 2. *Emploi - Professionnalisation*
 3. *Management plus professionnel* »



Secteur Performance - Haltérophilie

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES SPORTIFS 2024

Dispositifs pilotés par la FFHM (soutien ANS)

- 100% nos sportifs EDF Séniors étaient en situation d'emploi sur la fin de l'olympiade
- Aides personnalisées versées par le DTN :
 - 14 sportifs soutenus financièrement (sur 26 SHN : 4 Elite - 5 Séniors - 4 Relève – 1 reconversion)
- Prise en charge des frais de pension INSEP et Toulouse (100% INSEP et 70 à 90% Toulouse)
- Aides à la parentalité
- Prise en charge de formations professionnelles (BPJEPS, DEJESP)

Bilan de l'enquête sur les revenus des Sportifs de Haut Niveau (SHN) listés en Haltérophilie menée par l'ANS en 2024 :

- 9 sportifs > 40 000 €/an de revenus ;
- 8 sportifs entre 15000 et 40000€/an de revenus ;
- 9 sportifs < 15000€ de revenus dans l'année : la plupart étant encore « scolarisés » ou n'ayant pas tout déclaré.



PRINCIPAUX RÉSULTATS - RELEVÉ

Championnats du Monde U17 du 21 au 27 mai à Lima (PER) :

5 sélectionnés (3F, 2H)

Margot KOCHETOVA (Stade Montois – NAQ) décroche le bronze en 49 kg (bronze Arr)

Championnats d'Europe U15/U17 du 15 au 22 juin à Thessalonique (GRE) :

10 sélectionnés : 3 U15 et 7 U17

U15 : Lison FORRESTIER (Haltérophilie Pontissalienne – GE) se classe 3ème en 71 kg (bronze au jeté)

Lucas BOFFY (CH Luxovien – BFC) se classe 2ème en +102 kg (bronze ARR et argent au jeté)

U17 : Margot KOCHETOVA (Stade Montois – NAQ) championne d'Europe en 49 kg (Or Arr et bronze au jeté)

Championnats d'Europe U20/U23 du 26 octobre au 3 novembre à Raszyn (POL)

8 sélectionnés : 6 U20 et 2 U23

Maëlyn MICHEL (Caen CHM – PFR) : 2ème 59 kg (Médaille d'or à l'Arr)

Yann THOMASSON (ES Laneuveville – PFR) : 4ème 102 kg (Argent à l'Arr)

Championnats du Monde U20 du 19 au 27 septembre à Léon (ESP) :

Maëlyn MICHEL (Caen CHM – NOR – PFR Toulouse) se classe 11ème en 59 kg

QUELQUES POINTS SIGNIFICATIFS - RELEVÉ

❑ Les meilleur(e)s U20 & 23 chargeurs aux JO :

Léa Marie ANTONIO, Valentin CHRISTOPHEL, Yann THOMASSON, Romain DA SILVA, Laurène FAUVEL, Benjamin FERRE, Jessy GRAILLOT, Marie MANTAROPOULOS, Maelyn MICHEL, Loane PAYET, Théo PRIGENT-MADEC, sous la direction de Joël RENOUF et Kevin BOULY en chef « loader »

❑ Participation à de nombreux tournois internationaux pour aguerrir nos Jeunes

❑ Stages

- ✓ stages U18 sur chaque période de vacances scolaires
- ✓ stages inter régions de PROFILAGE : Mise en œuvre sur les 4 inter régions – présence d'une encadrante sur les 4 implantations. Des résultats à partager plus largement

Mais aussi des innovations au cours de l'olympiade :

- ✓ **Projet éducatif formalisé, décliné en projet pédagogique à chaque stage**
- ✓ **Création des stages de Profilage – inter Régions**
- ✓ **Journée technique U13, en lien avec la Commission technique**



PRINCIPAUX RÉSULTATS - SENIORS

CHAMPIONNATS D'EUROPE 2024 A SOFIA – 12 au 20 février 2024

9 sélectionné(e)s - Dora TCHAKOUNTE médaillée d'argent en 59 kg

Coupe du Monde IWF en Thaïlande du 31 mars au 11 avril 2024

Marie-Josèphe FEGUE médaillée d'argent au total (76kg)

CHAMPIONNATS DU MONDE A MANAMA – 6 au 10 décembre 2024

Maud CHIAULON 55 kg : non classée – Arr : 80kg (18^{ème}) – EpJ : 0
Garance RIGAUD 55 kg : 4^{ème} au total – 201kg : 91 (4^{ème}) – 110 (8^{ème})
Maëlyn MICHEL 59 kg : 16^{ème} au total – 192kg : 89 (12^{ème}) – 103 (18^{ème})
Vicky GRAILLOT 64 kg : 24^{ème} au total – 204 kg : 88 (30^{ème}) – 116 (20^{ème})
Laurène FAUVEL 64 kg : 27^{ème} au total – 203 kg : 91 (22^{ème}) – 112 (27^{ème})

DEBRIEFING & BILAN JO PARIS 2024 organisé en 4 temps :

- Debriefing des 4 olympien(ne)s et du staff « field of play » Paris 2024 (Arnaud, Vencelas, Franz) réalisé par l'ANS en entretien individuel (restitution le 21 octobre à l'INSEP)
- Debriefing avec les référents de club et le staff national le 4 novembre en visio
- Debriefing athlètes & staff national le 5 novembre à l'INSEP
- Formalisation avec l'ANS dans le cadre du PPF – mai 2025

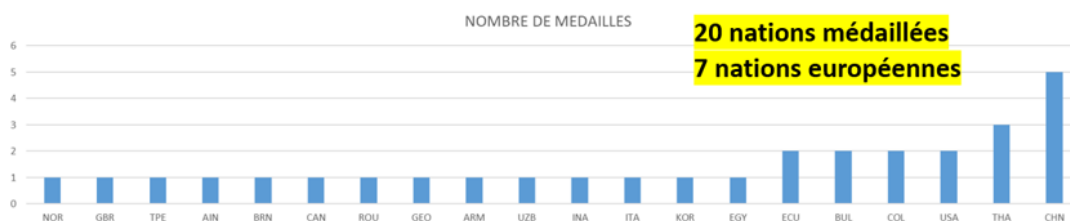
Les JO PARIS 2024

ANALYSE DE LA CONCURRENCE MONDIALE

Les 30 médailles attribuées lors des JO de Paris 2024 ont été réparties sur 20 nations différentes.

Ces chiffres montrent l'important dispatching de pays en capacité d'évoluer au plus haut niveau de performances en haltérophilie et d'obtenir une médaille olympique.

L'haltérophilie aux JO, c'est 59 pays présents pour 120 places Pour 1 discipline et 10 épreuves



Chez les femmes

Moyenne d'âge « Médaille d'Or » : 23,1 ans

Moyenne d'âge des médaillées : 24,3 ans

Amplitude : de 18 à 32 ans

Chez les hommes

Moyenne d'âge « Médaille d'Or » : 24,1 ans

Moyenne d'âge des médaillés : 24,1 ans

Amplitude : de 19 à 31 ans

43% des médaillé(e)s olympiques à Paris 2024 ont déjà participé à Tokyo 2021 et 1 tiers y a été médaillé. On peut en déduire que l'expérience d'une 1ère olympiade favorise la possibilité d'obtenir une médaille aux JO suivants

PROJETS

ANALYSE DE LA CONCURRENCE MONDIALE

Pour être champion olympique
il faut être :
Médaille mondial et champion continental lors de l'olympiade

Pour être médaillé olympique
il faut être :
Médaille mondial et médaillé continental

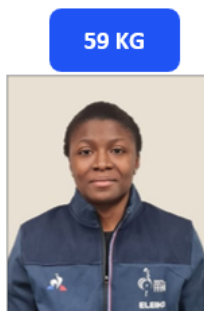
Le fait d'être médaillé mondial en catégories
« jeunes » U17 ou U20
est un point de passage significatif
dans la conquête d'une médaille olympique

LES HALTÉROPHILES FRANÇAIS AUX JO PARIS 2024

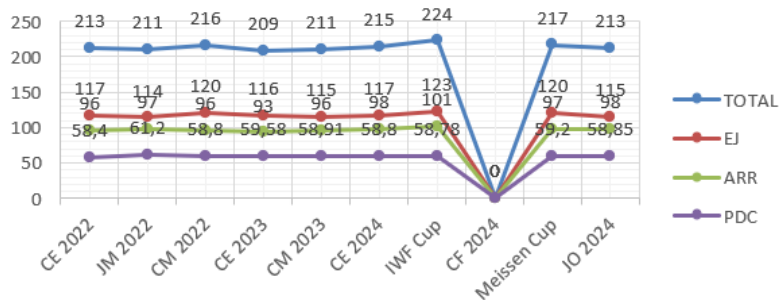
59 KG	71 KG	89 KG	73KG
			
<p>Dora TCHAKOUNTE</p> <p>Née le 23/03/1995 Club : VGA St-Maur Employeur : CD du Val de Marne</p> <p>Palmarès : 4^{ème} aux JO de Tokyo Championne d'Europe 2022 (59kg) Vice-Champ. d'Europe 2024 (59kg) 9^{ème} Championnats du Monde 2022</p>	<p>Marie FEGUE</p> <p>Née le 28/05/1991 Club : ES Villeneuve-Loubet Employeur : Armée des champions</p> <p>Palmarès : Championne d'Europe en 2022 et 2023 (76kg) 2^{ème} à la Coupe du Monde 2024 8^{ème} aux Championnats du Monde 2022 (71kg)</p>	<p>Romain IMADOUCHENE</p> <p>Né le 5/09/1995 Club : CA Rosendaël Employeur : Armée des champions</p> <p>Palmarès : Champion du Monde à l'épaulé-jeté en 2022 4^{ème} aux championnats du Monde 2022 (96kg) 7^{ème} aux Championnats du Monde 2023 (89kg) 3^{ème} aux Championnats d'Europe 2022 (96kg)</p>	<p>Bernardin KINGUE MATAM</p> <p>Né le 20/05/1990 Club : VGA St-Maur Employeur : VINCI Autoroutes</p> <p>Palmarès : Champion d'Europe en 2017 (69kg) et 2019 (67kg) 3^{ème} aux Championnats du Monde 2017 (69kg) 3 participations aux JO (7^{ème} à Rio) En course pour une 4^{ème} participation olympique</p>

Dora TCHAKOUNTE : 9^{ème}
Marie Josèphe FEGUE : 5^{ème}
Bernardin KINGUE MATAM : 9^{ème}
Romain IMADOUCHENE : 9^{ème}

LES HALTÉROPHILES FRANÇAIS AUX JO PARIS 2024



59 KG



Progression sur l'Olympiade : ARR : +5 kg / EJ : +6 kg / Total : +11 kg

Avec 213kg, le même total qu'aux JO de Tokyo (4^{ème} place à 1kg de la médaille), Dora TCHAKOUNTE termine cette fois-ci 9^{ème} à Paris à 25kg de la troisième !

Sa meilleure performance de l'olympiade a été réalisée en avril 2024, dans la catégorie olympique, avec 224kg. Ceci l'aurait placé, malgré tout, loin de la médaille à Paris (235).

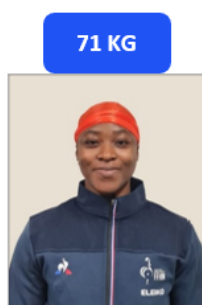
Dora a bel et bien progressé sur cette olympiade, mais pas suffisamment par rapport à la concurrence. Le resserrement du nombre de catégories olympiques peut expliquer cette progression fulgurante du niveau mondial.

Elle a été sacrée championne d'Europe en 2022, et vice-championne d'Europe en 2024, en 59kg.

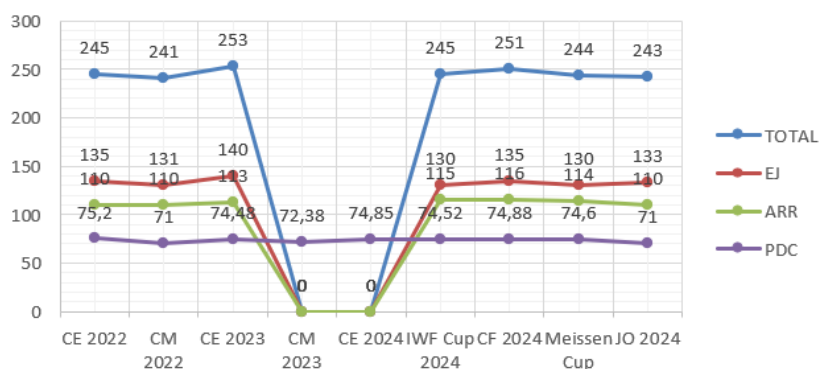
Avec un pic de forme en 2024, la course à la qualification a peut-être été au détriment de la perf aux JO (blessure pendant la compétition).



LES HALTÉROPHILES FRANÇAIS AUX JO PARIS 2024

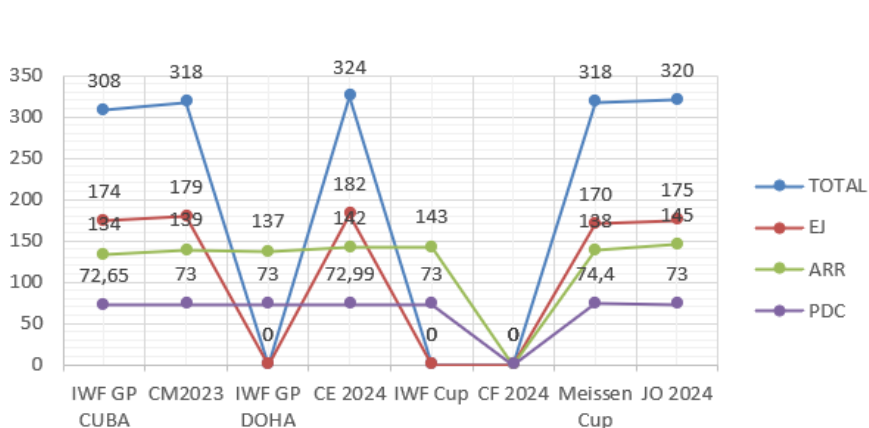


71 KG



Marie-Josèphe FEGUE a réalisé sa meilleure performance dans la catégorie aux JO (total 243). Elle a gagné deux titres de championne d'Europe au total en 76kg (2022 et 2023). Elle a fait l'impasse sur plusieurs compétitions au cours de l'olympiade (blessure aux genoux). Médaille à 256kg

LES HALTÉROPHILES FRANÇAIS AUX JO PARIS 2024



73KG

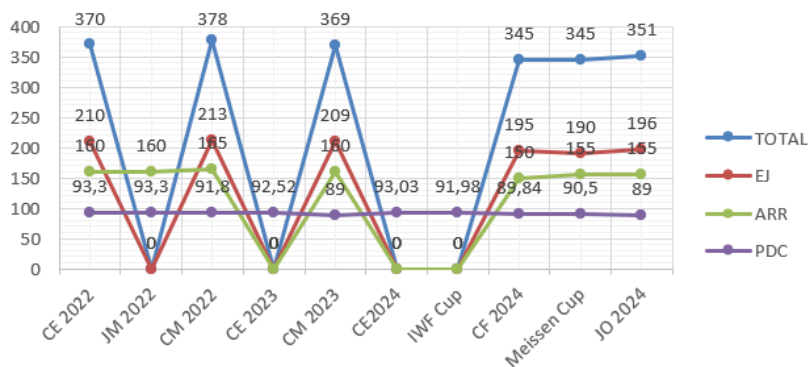


Bernardin KINGUE MATAM a réalisé sa meilleure performance depuis plusieurs années, en 2024. Il a été en forme au bon moment, même si sa participation à Paris est dû à l'opportunité des quotas pays hôte.



LES HALTÉROPHILES FRANÇAIS AUX JO PARIS 2024

89 KG



Romain IMADOUCHE a été médaillé d'or au mouvement aux CM 2022 (4^{ème} au total – 378kg) à 91.8kg de poids de corps. Il a tiré dans la catégorie olympique une seule fois dans l'olympiade (Ryad en septembre 2023 – total 369kg – 7^{ème} ... ce qui l'aurait placé 8^{ème} à Paris). Il a également fait l'impasse sur plusieurs compétitions en raison de blessure/méforme. Médaille à 384kg

LES HALTÉROPHILES FRANÇAIS AUX JO PARIS 2024

Ce qui a fonctionné :

Technique

- La dynamique collective d'entraînement pendant la première partie de la préparation olympique ;
- Accueillir des délégations étrangères grâce au statut de « Ville olympique » pour l'émulation et les échanges d'expertises (USA, CAN, ITA, GER, IRL, JAP, CHN, BEL, NOR).

Structurel

- L'élargissement du staff en utilisant les ressources de l'INSEP et/ou en s'entourant d'experts ;
- L'augmentation des présences kiné et médecin hebdomadaire ;
- La diversification des moyens de récupération ;
- L'organisation, le cadre, la logistique ;
- Les stages à l'étranger et à la chaleur (Réunion, Guadeloupe) ;
- La cellule Perf FFHM (réunions staff national & entraîneurs de clubs) ;
- Le soutien social, professionnel et conditions de vie des athlètes

Managérial

- L'installation de la culture des briefings & débriefings, même si ces temps doivent ensuite être mieux exploités en termes de réactions/décisions.



LES HALTÉROPHILES FRANÇAIS AUX JO PARIS 2024

Ce qui a manqué/peut être amélioré :

Technique

- La programmation de manière générale et en particulier l'accent sur le travail de la technique fine ;
- Le manque de repères en match dans les catégories de poids olympiques ;
- Préservation excessive des athlètes, pas assez de confrontations directes avec les potentiels adversaires olympiques ;
- Le manque de partenaires d'entraînement pour la prépa finale ;
- Contexte des JO à Paris : Des quotas « pays hôte » qui finalement nous ont desservi : pas assez de confrontation « dans la catégorie » au cours de l'olympiade et une qualification assurée pour certains de nos sportifs ;
- Une meilleure articulation des différentes charges d'entraînement ;
- Point de bascule : la dernière semaine du stage en Chine (régulation constante de l'entraînement après cette date).

Structurel

- L'implication des athlètes à s'approprier tous les outils à disposition (pas seulement en fin de prépa) ;
- Contexte des JO à Paris : manque d'habitude à gérer les sollicitations diverses (institutions, collectivités et médias) qui ont été décuplées à cette occasion ;
- Beaucoup de « nouveautés » ces derniers mois (peut-être trop) dans le perfectionnement de notre approche de la performance et l'élargissement de notre staff large, que nos athlètes et staff ont eu du mal à intégrer ;

Managérial

- Le management du staff large cité plus haut ;
- Prendre des décisions plus tranchées quand c'est nécessaire ;
- Décalage dans la perception du message entre le staff et les athlètes (qualité de la communication)

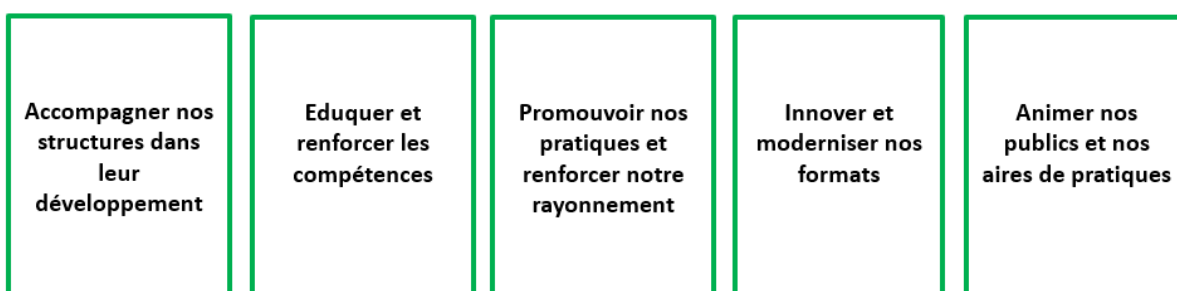
Secteur Développement/formation

DEVELOPPEMENT / FORMATION : INTENTION & STRATÉGIE

Le contrat de Délégation signé avec le Ministère nous engage à mettre en œuvre les politiques publiques du sport. L'évaluation de nos actions, réalisées en 2023, a permis de conforter les choix stratégiques entrepris



Nos piliers stratégiques



HALTÉRO TOUR

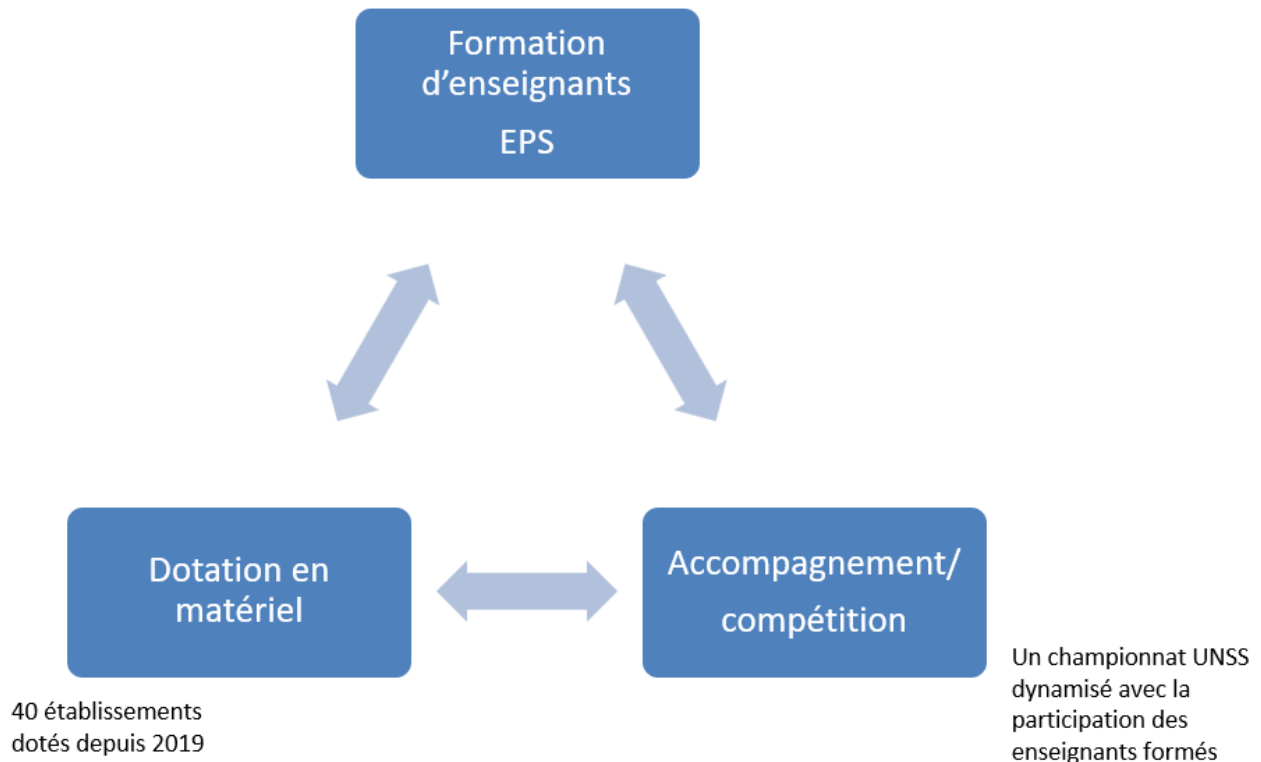
Objectif n°1 : promouvoir et faire découvrir la pratique de l'haltérophilie

Objectif n°1 de 2024, en termes d'Héritage et de développement

Région	Nombre de pass évènementiel
Auvergne - Rhône-Alpes	0
Bourgogne - Franche-Comté	0
Bretagne	62
Centre - Val-de-Loire	15
Grand-Est	159
Guadeloupe	0
Hauts-de-France	151
Ile-de-France	463
La Réunion	0
Martinique	0
Mayotte	0
Normandie	52
Nouvelle Aquitaine	40
Nouvelle Calédonie	0
Occitanie	68
Pays-de-la-Loire	25
Provence - Alpes - Côte d'Azur	167
	1202

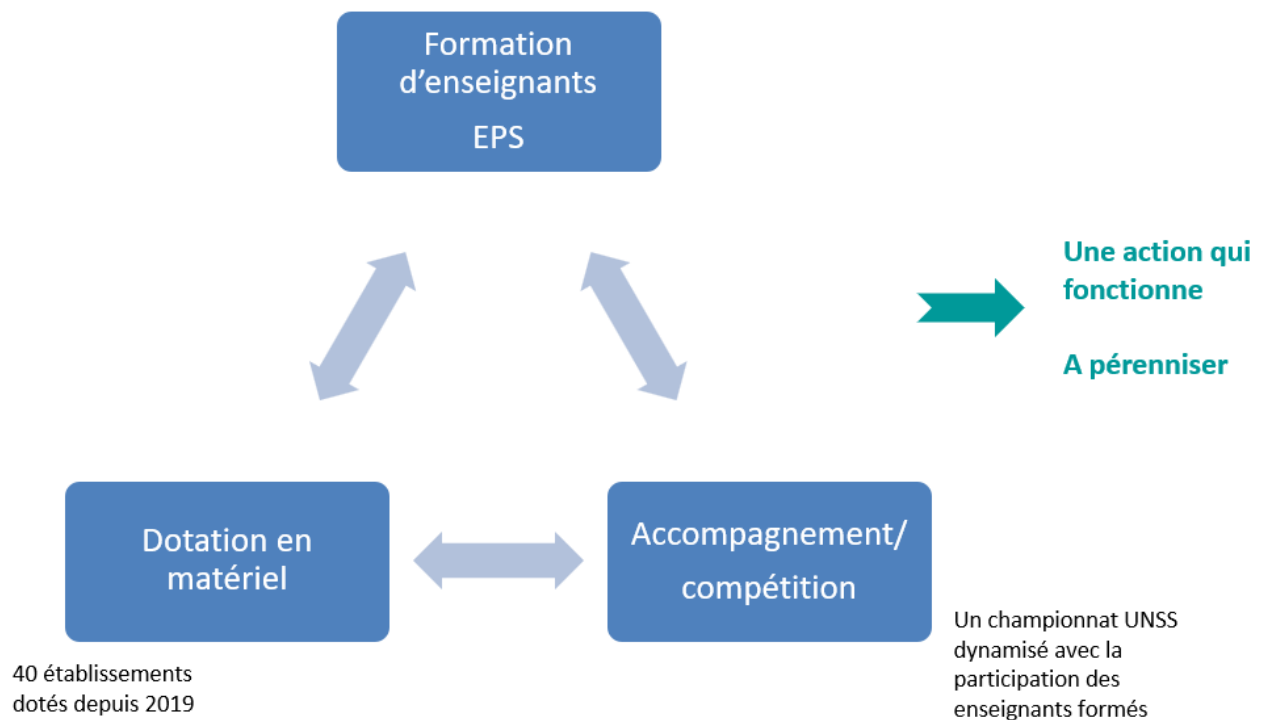
SPORT SCOLAIRE

116 enseignants formés
Création d'un cursus avec BF1 possible



SPORT SCOLAIRE

116 enseignants formés
Création d'un cursus avec BF1 possible



SPORT SANTÉ

Politique publique prioritaire

- Coach Muscu Santé : 10 promos de formation
- Environ 120 formés... mais 30 diplômés
- Des événementiels forts : 3 colloques organisés



SPORT SANTÉ

Politique publique prioritaire

- Coach Muscu Santé : 10 promos de formation
- Environ 120 formés... mais 30 diplômés
- Des événementiels forts : 3 colloques organisés



**Simplification du niveau 1 –
Coach Muscu santé**

**Accentuer le travail sur le
développement et l'animation
du réseau**



Nouveaux programmes de prise en charge des publics

Ostéoporose, cœur & souffle,
Protège ton dos, poids de
forme

Projet Haltéro-Muscu Handi

Partenariat et contacts avec les
réseaux FF Handi et Sport Adapté



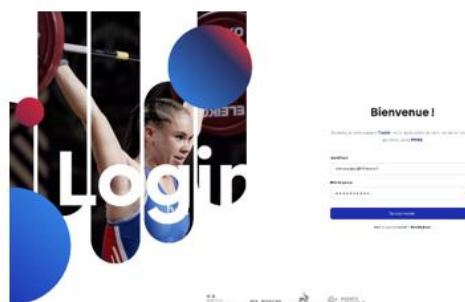
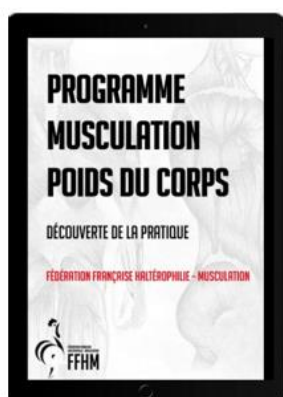
LE NUMÉRIQUE

De nombreux financements obtenus sur cette olympiade

Développement de la plate-forme **HALTER' ACTION** :

- Programme de rentrée
- Cycle Muscu Poids de corps
- Infos sur nos formations

Carnet d'entraînement numérique ... en cours



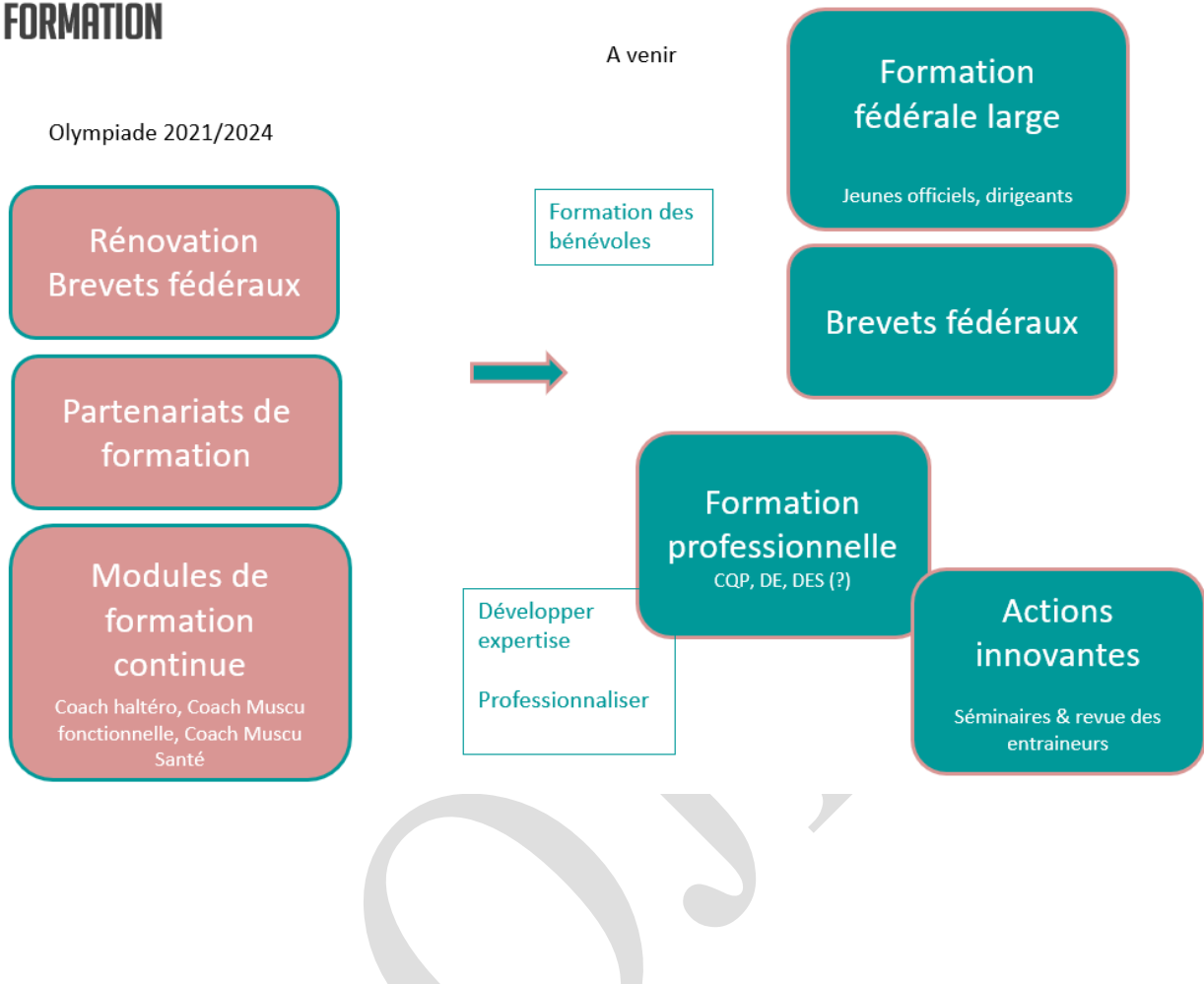
EMPLOI ET SERVICE CIVIQUE

Objectif n°1 : accompagner les structures FFHM vers un modèle hybride bénévolat x professionnalisation

- Accompagnement technique et pédagogique en continu
- Soutiens aux demandes ANS emploi qui s'appuient sur le Projet Fédéral : une pérennisation des emplois pour les structures employeuses (clubs)
- Une forte dynamique des emplois de CTF (Ligues) : jusqu'à 7 ligues employeuses au cours de l'olympiade
En ce moment : PACA, Guadeloupe, Occitanie, Nouvelle Calédonie, Polynésie... et plusieurs projets de création (HDF, Gd Est, Centre, Bretagne)
- Dynamique en hausse du Service Civique (48 recrutements en 2024)



LA FORMATION

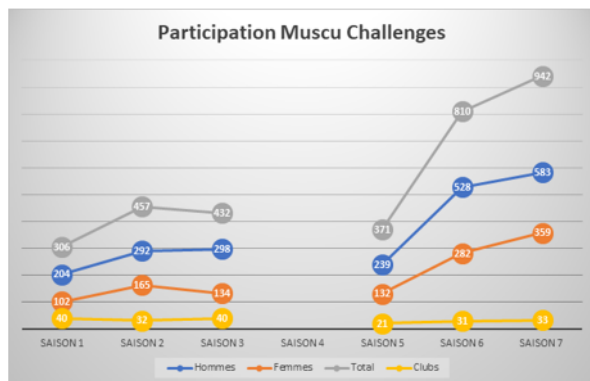


- Permettre à nos licenciés de se professionnaliser
- Structurer les clubs – Accueil de stagiaires

- Première promotion Février 2025
- Lancement de la deuxième promo – octobre 2025
 - Public externe et interne
 - 2026 – déploiement dans des ligues

MUSCU CHALLENGES

Objectif n°1 : proposer une animation aux licenciés musculation dans le cadre de créneaux dédiés encadrés dans les clubs



MUSCU CHALLENGES - MUSCULATION

Objectif n°1 : proposer une animation aux licenciés musculation dans le cadre de créneaux dédiés encadrés dans les clubs

La musculation au sens large :

- Formations
- Programmes pratiques
- Animations

- Communication et accompagnement à renforcer

+ programmes éducatifs

Accompagner
les sportifs, entraîneurs, clubs, dirigeants
vers la performance sportive,
l'épanouissement et la santé

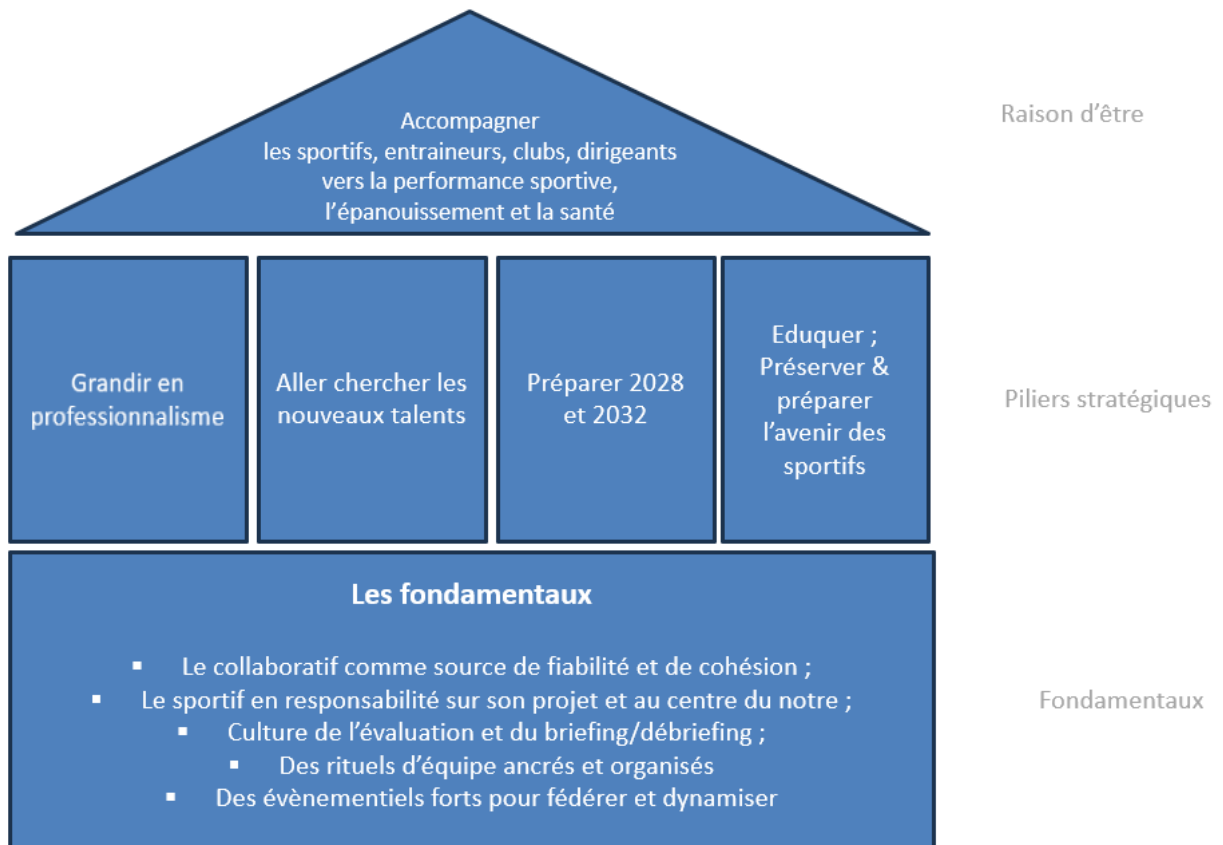
Raison d'être

Vision sur l'olympiade – à l'horizon 2028 :

Haute Performance : Renforcer notre expertise et notre organisation pour conquérir une médaille olympique en 2032

Accession Haut Niveau : former une nouvelle génération d'athlètes et un nouveau dispositif de détection/accession innovant & performant

Formation/Développement : être incontournable sur la formation professionnelle et les programmes éducatifs du secteur « Musculation/haltérophilie »



Piliers stratégiques

Pilier 1 : Grandir en professionnalisme

Développer nos compétences individuellement et collectivement, notre expertise.

Être exemplaire sur nos pratiques et comportements. Formation continue. Compétences de nos SHN

Pilier 2 : Aller chercher les nouveaux talents, les futurs champions

Détecter, former, perfectionner les sportifs et entraîneurs avec une attention particulière sur la féminisation des effectifs « d'entraîneurs ». Concerne aussi le recrutement de nos staffs, CTS, intervenants...

Pilier 3 : Préparer 2028 et 2032 sur la base du débriefing de l'olympiade 2024

Construire et conduire notre modèle de performance sportive. Faire évoluer notre organisation pour être plus performant. Exploiter notre force dans l'évènementiel. Préparer les compétitions de référence et performer en 2032.

Pilier 4 : Eduquer, préserver & préparer l'avenir des sportifs

Développer des programmes éducatifs et l'éducation à la performance pour nos jeunes. Développer les compétences de nos entraîneurs. Assurer les bonnes conditions de santé et de bien-être physique et mental, d'insertion sociale et de citoyenneté, à nos pratiquants et sportifs. Préparer nos jeunes sportifs à s'insérer dans la société et à réussir leur carrière professionnelle.



SECTEUR PERFORMANCE

Objectif 1

Qualifier 2 haltérophiles français à LA 2028
Et obtenir 1 place de finaliste (8 premiers)

Publics cibles :

- SHN Elites et séniors
- Head Coach

Objectif 2

Perfectionner nos meilleurs jeunes potentiels et nos entraîneurs de Haut Niveau pour performer à Brisbane

Public cible :

- SHN Relève et Espoirs – membres des collectifs nationaux U20/23 et U18
- Entraîneurs nationaux

Objectif 3

Former une nouvelle génération d'haltérophiles et d'entraîneurs de club

Public cible :

- Jeunes haltérophiles U18
- Entraîneurs de clubs

Objectif 4

Mettre en place un système de détection opérationnel

Public cible :

- Jeunes crossfiteurs et jeunes scolarisés

SECTEUR PERFORMANCE

Objectif 1

Qualifier 2 haltérophiles français à LA 2028
Et obtenir 1 place de finaliste (8 premiers)

Publics cibles :

- SHN Elites et séniors
- Head Coach



Ceci s'accompagne de sous-objectifs :

- De résultats : décrocher davantage de médailles sur les compétitions de référence ;
- De structuration : ancrer les acquis de l'olympiade 2024, notamment en termes de structuration du staff ;
- De management des projets sportifs : individualiser l'accompagnement à la Haute Performance, notamment par la mise en place de contrat d'objectif individuel avec les athlètes (PPI) ; former notre staff (Head Coach) sur le management du projet et des intervenants.

SECTEUR PERFORMANCE



Objectif 2

Perfectionner nos meilleurs jeunes potentiels et nos entraîneurs de Haut Niveau pour performer à Brisbane

Public cible :

- SHN Relève et Espoirs – membres des collectifs nationaux U20/23 et U18
- Entraîneurs nationaux

Ceci s'accompagne de sous-objectifs :

- De résultats : décrocher davantage de médailles sur les compétitions de référence « jeunes » ;
- De transformation : maîtriser les différents facteurs de performance (techniques, diététique et gestion du poids de corps, récupération, ect.) ; Développer la culture de la « gagne » ; Former en continue nos entraîneurs ;
- D'optimisation de l'écosystème : Développer la dynamique collective et l'émulation.

SECTEUR PERFORMANCE



Objectif 3

Former une nouvelle génération d'haltérophiles et d'entraîneurs de club

Public cible :

- Jeunes haltérophiles U18
- Entraîneurs de clubs

Ceci s'accompagne de sous-objectifs :

- De résultats : décrocher davantage de médailles sur les compétitions de référence U17 ;
- De collaboration : conventionner avec les principaux clubs formateurs pour la création de clubs Tremplin Haut Niveau ; former en continue nos entraîneurs de clubs à valence « haut Niveau » ;
- De perfectionnement technique : mettre en place des points de passage techniques pour la qualification aux championnats de France Jeunes ; pérenniser le profilage et donner des pistes de travail pour la progression de nos jeunes compétiteurs ;
- D'éducation et de prévention : mettre en œuvre des actions éducatives (culture de la performance) sur chaque regroupement « jeunes » ;
- D'accompagnement : favoriser l'orientation de nos SHN vers les classes Sport Etudes.

SECTEUR PERFORMANCE

Ceci s'accompagne de sous-objectifs :

- D'action : organiser des week-ends de détection à destination des jeunes Crossfitters et de leurs entraîneurs ;
- De développement : amener ces jeunes sportifs vers l'haltérophilie de compétition et vers nos clubs ;
- De management du projet sportif : responsabiliser nos Ligues régionales et nos CTR/CTF quant à leur rôle dans la détection des jeunes sportifs



Objectif 4

Mettre en place un système de détection opérationnel

Public cible :

- Jeunes crossfiteurs et jeunes scolarisés

Grandes orientations du projet de performance

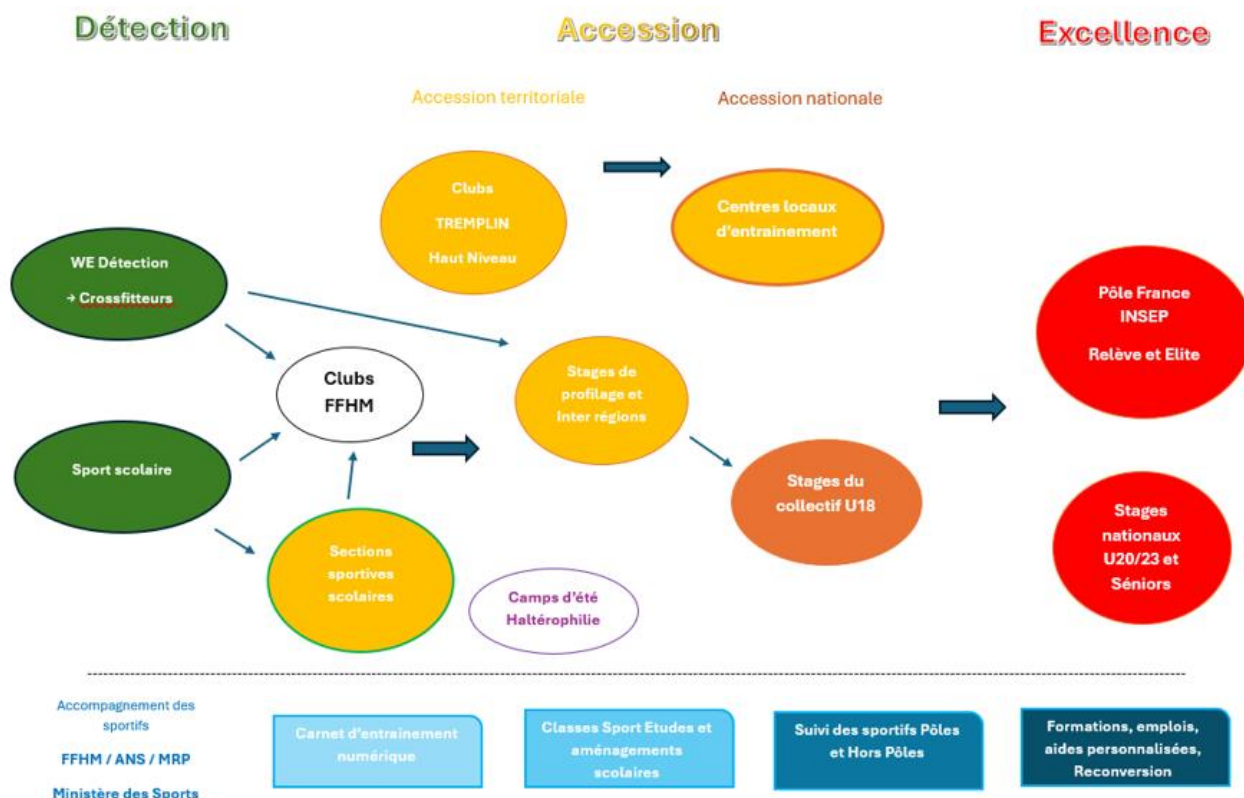
- **Un seul Centre national** : INSEP avec les meilleurs Séniors et jeunes à forts potentiels. Fermeture Pole France de Toulouse avec d'autres bases de collaborations avec le CREPS.
Permanence INSEP à l'année + regroupements ponctuels des « hors INSEP »
Collectif Juniors et Séniors



Réouvrir des Pôles Espoirs en fin d'olympiade

- **Projet U18**

1. Mise en place d'un vrai dispositif de détection
2. Projet d'organisation Europe U15/U17 en France en 2028 : envoyer une équipe complète en 2028. Former une nouvelle génération d'haltérophilie, par un travail en commun avec les Clubs
3. Concentrer nos efforts sur la formation de base du jeune haltérophile – Accession Haut Niveau
4. Contractualisation avec des Clubs TREMPLIN Haut Niveau – clubs formateurs – avec cahier des charges sur l'éducation à la performance, l'environnement sportif, la formation continue de l'encadrement
5. Développer les sections sportives scolaires et orientation des SHN vers les Sports Etudes
6. Mise en place d'un camp d'été Haltérophilie
7. Projet de développement orienté « jeunes haltérophilies » et décloisonnée avec le Haut Niveau (Recrutement, Accession)



Accompagnement des sportifs vers le Haut Niveau

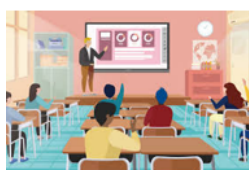
Chez les jeunes haltérophiles : s'entraîner plus et dans de meilleures conditions

Chez les confirmés : optimiser l'environnement de performance. Vivre dans de bonnes conditions. Préparer sa reconversion



Favoriser la création de Sections Sportives Scolaires dans les établissements

Réaliser la cartographie des SHN & enquête sur les aménagements scolaires – universitaires – professionnels



Orienter nos SHN vers les classes Sport Etudes

Accompagner les SHN vers la performance et suivi socio-professionnel



POLITIQUES PUBLIQUES DU SPORT

Mixité

Objectif de l'olympiade :

Former des entraîneurs féminins de Haut Niveau

Objectif intermédiaire : féminiser le staff large Equipe de France

Ethique & prévention dopage

Objectifs de l'olympiade :

Déployer des actions de prévention vers notre public large de pratiquants

Rendre plus autonome nos SHN sur les procédures de localisation ADAMS

Prévention des violences sexuelles

Objectifs de l'olympiade :

Décliner nos actions de prévention vers les Ligues et les Clubs

Mieux faire connaître notre action et nos personnes ressources, aux sportifs, éducateurs, dirigeants

Actualités CTS

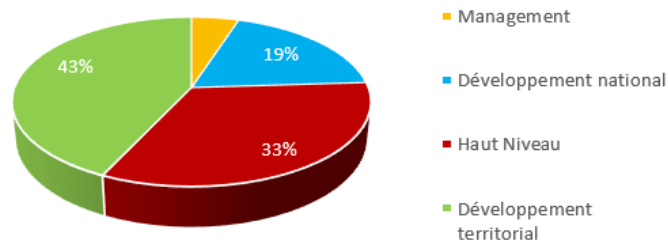
David DUHAUTOY et Steven GRAILLOT titularisés

Septembre 2025 : intégration de Florin NICOLAE et Abel DE SOUSA

Répartition des missions des CTS		
Type de missions	au 1/09/2024	au 1/09/2025
Management (DTN)	1 ETP	1 ETP
Développement national	5 ETP	4 ETP
Haut Niveau	6,6 ETP	7 ETP
Développement territorial	8,3 ETP	9 ETP
total	21 ETP	21 ETP

+ 5 CTF actuellement

Missions des CTS au 1/09/2025



OUVERTURE...

Une olympiade tournée :

- Vers les jeunes ; le long terme ;
- Vers l'apprentissage et le perfectionnement ;
- Vers l'éducation;

- Vers l'expertise

C'est d'autant plus un projet collectif... à mener ensemble

Jean-Louis GUDIN, Président du club LANGRES HM : *On a un souci à Langres, on n'arrive pas à travailler avec les profs.*

Philippe GEISS, Directeur Technique National : *Je suis conscient, la section sportive, c'est le chef d'établissement qui propose et après cela doit être validé par l'Académie.*

Aurore MICHEL, Caen CHM : *Pour les UNSS, je suis toujours terrifiée qu'aux championnats de France, il me semble qu'on soit toujours sur un nombre très faible de licenciés.*

Bernard SOTO, Président du club CLERMONT SPORTS : *Je voulais revenir sur un point très important, c'est la relation clubs entre les CTS, CTF, les entraîneurs et le staff national. Aujourd'hui, j'ai l'impression que ce n'est pas le cas. Je trouve que c'est difficile de pénétrer dans l'éducation nationale.*

Philippe GEISS, Directeur Technique National : *Je suis tout à fait d'accord. Il y a des sections sportives haltéro, tu as aussi des jeunes qui sont haltérophiles et qui sont dans des sections rugby, foot et qui bénéficient des aménagements.*

Bernard SOTO, Président du club CLERMONT SPORTS : *J'aimerais avoir ma réponse sur la plainte déposée contre violence.*

Philippe GEISS, Directeur Technique National : *On en parle dans les questions diverses.*

13 – Questions diverses

Sylvain GIANNOTTI donne la parole à David BOSSIAN, Secrétaire général de la FFHM.

On a reçu quelques questions diverses, et on a envoyé nos réponses à ces clubs.

Dans un premier temps, nous allons lire les questions reçues et les réponses faites. Puis dans un second temps, nous répondrons aux questions de la salle.

Je remercie les clubs qui ont envoyés les questions en temps voulu.

Questions de Mme Agnès CHIQUET, Présidente du club LA FRANCAISE DE BESANCON

1. *Les organisations nationales ne bénéficient pas du même traitement selon les organisateurs (cahier des charges).*

Réponse par Thierry DUFLOT, Vice-président de la FFHM, en charge du développement des pratiques et disciplines sportives : Effectivement nous avons constaté que les organisations des finales nationales n'étaient pas toutes du même niveau. Il est évident que certains clubs ont largement préparé en amont leur organisation et ont permis aux athlètes de conserver une bonne expérience de la compétition.

Et pour d'autres le ressenti est que le club a plus recherché une notion de profit. A noter un manque de bénévoles pour les différents postes liés à une telle organisation. La mise en valeur du site n'était pas à la hauteur d'une finale nationale. Je pense que de nombreux athlètes sont repartis déçus de l'accueil qui leur a été réservé.

Si la notion de **traitement** vise l'aide apporté par la FFHM, il me semble que l'équipe technique qui se déplace à chaque compétition réalise le même travail. Bien sûr il est plus facile de s'installer quand les organisateurs ont déjà travaillé en amont sur tous les soucis qui pourraient être rencontrés.

Lors de cette saison nous avons remarqué que le cahier des charges n'avait pas été respecté lors de certaines finales, c'est pourquoi une modification de ce dernier sera apporté afin que certains points essentiels soient appliqués dans leur intégralité, je pense notamment à la sécurité des athlètes et l'accueil des clubs.

2. *D'après ce qui est dit, la ligue BFC a un CTR, mais de manière dissimulée, il est absent du terrain depuis 8 ans. Depuis plusieurs mois, j'attends un rendez-vous avec le DTN et le président pour discuter du projet structurant de la ligue.*

Réponse par Philippe GEISS, DTN de la FFHM : Je ne sais pas ce que l'expression « de manière dissimulée » veut dire ou peut sous-entendre. En tout cas, je la trouve inappropriée, fautive et inutilement polémique.

Concernant la BFC :

- L'activité d'un Conseiller technique sportif est fixée par sa lettre de mission. Celle de monsieur BARDIS a toujours été validée par son supérieur hiérarchique (DRAJES) et communiquée au Président de Ligue. Elle s'est toujours voulue réaliste quant aux interventions du CTS ;
- Monsieur BARDIS a été entraîneur du pôle Espoirs de Dijon jusqu'en juin 2022. Ceci laisse peu de place, il est vrai, pour d'autres missions auprès des clubs et instances de la Ligue. On peut néanmoins difficilement dire que c'est une mission éloignée du « terrain » ;
- Depuis 2022, monsieur BARDIS n'est plus CTR mais conseiller technique national (entraîneur national Relève olympique) avec 1/3 de missions régionales ;
- Sur les précédents mandats, des réunions ont eu lieu entre le Président de Ligue, le DTN et le CTS, justement pour bien cadrer ce volume d'intervention. A nouveau, ceci a été fixé dans sa lettre de mission. Des interventions lors de stages, en coaching lors des compétitions (équipes de ligues par exemple), ou en formation ont été réalisées ;
- Monsieur BARDIS n'a plus de missions régionales depuis début 2025, ce dont je vous ai fait part.

De manière plus large :

Avec 21 CTS en activité, je ne peux pas en affecter 1 sur chaque région malheureusement, étant donné que nous devons conduire, en plus des actions de développement local, les missions d'entraînement de Haut Niveau, de formation, de sport santé, de prévention, etc.

Alors que beaucoup d'autres fédérations suppriment les CTR (Bad, Triathlon, ...), j'ai souhaité maintenir des CTR. Les missions régionales représentent 43% du volume d'activité de nos CTS (9 ETP sur 21), sans compter les CTF que nous soutenons à différents niveaux.

Au vu de la raréfaction de nos ressources humaines, les CTS seront affectés prioritairement auprès de Ligues structurées, stables et présentant un projet réaliste de développement.

Pour finir, je vous propose un rendez-vous au siège fédéral sur la première quinzaine de juillet, ou au mois d'août, en fonction de l'agenda du Président.

3. *Quelle approche adopter pour professionnaliser le corps arbitral à l'échelle nationale ?*

Réponse par Bernard HOUET, Président de la Commission nationale d'arbitrage : La professionnalisation du corps arbitral n'est pas à l'ordre du jour pour le moment. La seule mesure envisagée et devant être soumise à la CNA de septembre 2025 concerne l'établissement d'une grille d'évaluation des arbitres lors des finales nationales avec une classification permettant éventuellement un accès à l'International.

4. *Pourquoi ne pas envisager de diminuer le délai d'examen de l'arbitre régional vers le niveau national, pour encourager les jeunes et les personnes motivées à le passer ?*

Réponse par Bernard HOUET, Président de la Commission nationale d'arbitrage : Le délai pour passer du "Régional" au "National" a déjà été réduit à 2 années avec 9 arbitrages aux différents postes d'officiels techniques à l'unanimité de la CNA en 2021 (3 ans auparavant). La CNA n'a pas souhaité modifier cette disposition lors de ses réunions de 2022 et 2023, considérant que pour certains arbitres régionaux, le délai de 2 ans était déjà trop court.

5. *Actuellement, les clubs manquent de "motivation" pour organiser les finales nationales. Y a-t-il une autre option que la FFHM pourrait suggérer pour anticiper ce cas précis ?*

Réponse par Thierry DUFLOT, Vice-président de la FFHM, en charge du développement des pratiques et disciplines sportives : A ce jour la FFHM apporte déjà une grande aide logistique dans la mise en œuvre des finales nationales, mais l'organisateur reste le support indissociable à une mise en œuvre de la compétition. Les règles du cahier des charges n'ont pas spécialement évolué depuis plusieurs saisons, il y a plutôt un manque de bénévolat général et une tendance à des clubs plus consommateurs qu'acteurs.

6. *Concernant les finales nationales, pourquoi les clubs sont-ils contraints de loger et de nourrir les arbitres alors que cela ne concerne que des aspects techniques ?*

Réponse par Thierry DUFLOT, Vice-président de la FFHM, en charge du développement des pratiques et disciplines sportives : Même si je sors un peu de mon domaine, il me semble que sans arbitres il n'y a pas de compétitions. Ce n'est pas juste un aspect technique, bien des organisateurs ont réussi à prendre en charge l'hébergement et la restauration des arbitres avant même que les engagements des finales nationales individuelles ne passent de 10 à 30 euros. C'est d'ailleurs entre autres pour aider les clubs que le montant a triplé cette saison. La charge financière de ce poste est largement couverte par les engagements.

Réponse par Bernard HOUET, Président de la Commission nationale d'arbitrage : L'augmentation de l'inscription des athlètes aux finales nationales est passé de 10 € à 30 € pour pallier la prise en charge des frais du corps arbitral (entre autres).

7. *Quelle est la raison derrière l'existence de deux poids deux mesures dans l'application du règlement par la commission d'arbitrage ? On me refuse la venue d'une arbitre de Nice en prétextant que c'est un coût (km) considérable, alors que cet arbitre a pu se rendre et arbitrer à WITTENHEIM aux France Jeunes.*

Réponse par Bernard HOUET, Président de la Commission nationale d'arbitrage : La passion pour l'arbitrage de l'arbitre en question (Béatrice DURBANO) fait qu'elle me contacte souvent et se propose toujours pour l'arbitrage et le jury. Seul son éloignement à l'extrême sud-est de la France (VILLENEUVE LOUBET) ne me permet pas de lui proposer souvent un poste lors d'une finale nationale. Cette saison, elle a pu être jury à la finale de la coupe de France des clubs à LUXEUIL grâce à son déplacement avec son club, et arbitre à WITTENHEIM grâce à sa présence en ALSACE dans de la famille pendant les championnats de France jeunes. Dans les 2 cas, cette arbitre n'a demandé aucun frais de route.

8. *Est-ce qu'il ne serait pas judicieux de revoir les conditions de pesée pour les athlètes ? Plutôt que de distinguer les sexes, pourquoi ne pas inclure un paravent dans la salle de pesée pour faciliter la pesée H/F en combinaison, comme c'est le cas en compétition internationale ?*

Réponse par Bernard HOUET, Président de la Commission nationale d'arbitrage : La règle de l'IWF est appliquée pour les pesées : Équipe de 4 arbitres (2 hommes + 2 femmes). Les 2 femmes pèsent les féminines tandis que les 2 hommes sont situés au secrétariat de pesée et à l'entrée de la salle de pesée. Et vice-versa pour les pesées hommes. La CNA a accepté que des arbitres féminines régionales effectuent les pesées féminines lors des finales nationales pour pallier au manque d'arbitre national féminine. C'est aux clubs de former des arbitres féminines.

9. *Qu'est-ce qui empêche les entraîneurs d'accompagner les athlètes mineurs jusqu'à la pesée ?*

Réponse par Bernard HOUET, Président de la Commission nationale d'arbitrage : Je ne vois pas où se situe l'interdiction qu'un entraîneur accompagne son athlète mineur dans la salle de pesée. Peut-être le sexe ?

10. *Dernière question PSF : Une autre interrogation sur les attributions du PSF.*

Les critères d'évaluation ne sont pas en adéquation avec la réalité, ainsi que les efforts que les clubs déploient pour développer ce volet, crucial pour la FFHM en ce qui concerne les licences.

Remarque : (1) Avoir passé une formation sport -santé - musculation (prix ...) Raison valable pour obtenir un dossier solide et bénéficier du PSF au-delà de 1500€.

(2) Des clubs qui sont en pleine structuration et qui n'ont pas de salariés, mais qui s'investissent pleinement pour avoir une pratique de loisir avec plus de 120 licenciés ? Ce critère est sous-évalué.

Réponse par Claire ALVES CONAN – Vice-Présidente de la FFHM en charge du développement des pratiques non compétitives : Voici quelques éléments de réponse que l'on peut fournir sur l'attribution des subventions PSF :

- Les subventions sont une aide sur des projets à venir (création ou développement), et non une prime au résultat sur des actions passées, ni une récompense pour la prise de licence (à l'inverse, un club qui ne licencie pas tous ses adhérents n'est pas éligible).
- Les projets doivent correspondre aux priorités du Projet Fédéral.
- Concrètement, les conditions pour les clubs sont celles que l'on retrouve dans la stratégie de labellisation. Dans les grandes lignes : compétitions et/ou loisir, haltéro et/ou musculation, pratique de qualité (créneaux dédiés, matériel adapté etc...), avec un encadrement diplômé.

La ventilation tient compte évidemment de l'enveloppe globale, limitée, dans un contexte d'augmentation du nombre de demandes.

Questions de M. David DELLA CATTÀ, Président du club SC FAMECK

1- *Dans le cadre de notre projet associatif de développement du club : le SCF a favorisé la mise en place et la structuration d'une école d'haltérophilie avec des créneaux dédiés, un encadrement spécifique de U13 à U20 depuis janvier 2025 et des pistes d'actions avec des établissements scolaires à proximité de l'association (convention avec LP, partenariat UNSS en cours ...). Nous souhaitons sur cette saison sportive « coupler notre démarche » avec celle de labellisation « Ecole d'haltérophilie » par la fédération, nous sommes depuis en attente de la nouvelle procédure et des nouveaux critères de cette labellisation pour renforcer notre initiative et contribuer à la visibilité des efforts de la fédération vers les jeunes pratiquants en haltérophilie ?*

Réponse par Claire ALVES CONAN – Vice-Présidente de la FFHM en charge du développement des pratiques non compétitives : La nouvelle campagne des labels débutera en septembre et les formulaires de demande, désormais dématérialisés, seront visibles dès cet été pour que les clubs puissent justement connaître les critères d'obtention.

2- *L'offre de formation de la fédération est diversifiée quant aux certifications fédérales ou diplômantes et elle constitue un levier stratégique et qualitatif important quant au développement de notre discipline.*

Toutefois la part de formation continue des encadrants sportifs dans toutes les dimensions de nos activités l'est moins dans cette offre. L'action à l'INSEP du 21 juin prochain constitue et contribue à cette formation continue, mais cette dernière est centrée essentiellement sur des problématiques de haut niveau, qui sont des actions nécessaires, mais elles ne couvrent pas d'autres dimensions d'encadrement, d'animation, d'entraînement tout aussi importantes quant à la vie associative des clubs, comme « maillon » nécessaire à celui du haut niveau.

Des actions de formation continue ou des dispositifs d'intervention (fédération ? au niveau des ligues ?) permettant des échanges de pratiques entre entraîneurs, d'interventions sur une analyse des pratiques effectives menées en clubs sont-elles envisagées pour articuler cette dimension à celle du haut niveau ?

Réponse par Sylvain GIANNOTTI – En charge du sport et de l'engagement éducatif :

Bonjour,

Merci de cette question qui va nous permettre de mettre en lumière ce sur quoi nous avons travaillé en termes de formation continue des entraîneurs au sein de notre plan de développement pour cette olympiade.

Il nous semble également, à nous aussi, très important de faire évoluer l'offre de formation initiale et continue, pour

les entraîneurs de toutes les composantes de la politique sportive fédérale ; donc du plus haut niveau aux clubs. Cela passera par un déploiement d'actions de formation portées par la fédération mais aussi par les Ligues (et/ou certains Comité dont les actions de formation figurent également dans leurs statuts). Le séminaire cité en référence est le premier et a vocation à se dérouler chaque année ! Il n'est pas réservé aux seuls aspects des pratiques à haut-niveau et s'adresse au plus grand nombre, d'autant qu'il sera également accessible en visio !

Lien Instagram : <https://urls.fr/kl-R9o>

Lien HelloAsso pour renseignements et Inscriptions : <https://urls.fr/rGIsPM>

L'offre de formation continue que nous évoquons dans notre plan de développement de l'Olympiade pourra se présenter sous plusieurs formes et durées, afin de s'adapter à la fois aux thématiques, demandes et territoires de mise en œuvre.

Elle reste à structurer et sera coordonnée nationalement, mais des initiatives régionales ont déjà eu lieu et vont bien se renforcer tout en servant de tremplin et de « précédents » pour les Ligues souhaitant suivre les exemples de mise en place.

Nous tenons enfin à rappeler que les entraîneurs ont déjà la possibilité de poursuivre leur formation continue via les niveaux suivants (progression et optimisation), quand ils existent (BF par exemple) ou via les formations spécifiques (autres exemples : Coach Muscu Santé, Coach Muscu Fonctionnelle Lv1 et Lv2, Coach Street Muscu, etc).

En espérant que cette réponse vous ait éclairé.

- 3- La possibilité d'un championnat régional avec équipe mixte pour les clubs n'ayant pas l'assise en compétiteurs suffisante pour constituer une équipe féminine ou masculine pourrait-elle être envisagée ?

Réponse par Thierry DUFLLOT, Vice-président de la FFHM, en charge du développement des pratiques et disciplines sportives : Il est possible dans une ligue d'avoir un championnat régional mixte. Ceci est précisé dans le règlement sportif (voir ci-dessous extrait).

La ligue est souveraine dans ce domaine, la seule contrainte est que si une équipe souhaite accéder au niveau national elle doit respecter les règles de ce championnat national.

1. Championnat Régional des Clubs

« Chaque ligue est libre d'organiser son championnat régional par équipes comme elle l'entend. Il est composé d'une ou plusieurs divisions masculines, féminines ou mixte et la composition des équipes est libre. Une division ne peut être composée de plus de 9 (neuf) équipes et seule une équipe par club bénéficiera des points du challenge fédéral.

En fonction de la réalité du terrain, une ligue peut s'associer avec une ou plusieurs ligue(s) voisine(s), limitrophe(s), pour créer une division de Régionale 1, (donc au maximum 3 ligues). Il est interdit d'appeler ce regroupement NAT3.

Toutefois, la réglementation appliquée aux divisions nationales doit être respectée par les équipes régionales qui souhaitent y accéder (5 athlètes, table IWF, et 4 tours). Ces équipes devront avoir effectué leurs quatre journées au plus tard à la date fixée dans le calendrier national. Seuls les résultats des équipes conformes seront envoyés au centralisateur national et pourront prétendre aux points du challenge fédéral.

L'envoi du tableau récapitulatif des divisions régionales doit être fait au centralisateur national (resultats@ffhaltero.fr), au plus tard le lundi qui suit la date limite du championnat régional inscrite au calendrier national ».

Questions du club Langres HM

1- Règlement sur le championnat de France des clubs :

Actuellement, lors du championnat de France des clubs, nous n'avons le droit qu'à deux athlètes U15/U17, sur deux journées maximums.

Cette règle pénalise les clubs formateurs, alors même que dans d'autres disciplines, des joueurs de 15-16 ans évoluent déjà au plus haut niveau. Serait-il possible de revoir ce point du règlement sportif ?

En ce qui concerne le Championnat de France des clubs, le Comité Directeur a déjà validé le règlement, et l'ensemble des clubs s'y sont engagés en toute connaissance de cause. Par conséquent, aucune modification ne sera apportée pour la saison à venir.

Toutefois, la Commission Technique pourra étudier votre proposition en vue d'une éventuelle évolution du règlement pour les saisons suivantes sachant quand même le règlement médical de la FFHM impose une visite et l'avis du médecin fédéral car nous sommes dans un double surclassement pour les U15 et simple pour les U17.

2- Animation lors des finales nationales :

Il faudrait que notre fédération se penche sur les finales nationales.

En effet, nos compétitions nationales sont tristes, cela manque d'ambiance. Des personnes pourraient être formées pour l'animation, pour faire vivre nos compétitions et ainsi faire perdurer notre belle discipline !

Bien sûr, il serait tout à fait pertinent d'envisager la venue d'intervenants extérieurs pour l'animation de l'événement. Je pense notamment à des personnalités comme Sylvain Giannotti ou Renaud Lechevalier, dont l'expérience et les compétences en la matière sont reconnues. Leur présence pourrait véritablement dynamiser et valoriser ce type de manifestation.

Cela dit, nous nous heurtons toujours à la même problématique : les contraintes budgétaires. Il est essentiel de rester lucide quant aux moyens dont nous disposons.

Cependant, les engagements financiers alloués lors des finales nationales ont été revus à la hausse. À titre d'exemple, le club de la Française de Besançon s'est vu attribuer une enveloppe de 13 860 € pour l'organisation des Championnats de France Masters 2025, ainsi que 6 380 € pour les France Honneur. Ces deux événements ont donné lieu à de nombreuses observations et réflexions de la part des clubs présents, tant sur le plan de l'organisation que de la qualité des prestations proposées.

Il me semble essentiel que les clubs organisateurs s'engagent pleinement afin d'offrir une qualité de prestation à la hauteur des attentes, voire au-delà. C'est à travers cet investissement dans l'excellence que notre discipline pourra continuer à rayonner. L'image que nous donnons dépend en grande partie de la qualité du travail effectué sur le terrain et de la capacité de chacun à collaborer efficacement.

Sylvain GIANNOTTI, EEAR MONTEUX : *Dans notre plan de l'olympiade de développement de la formation, nous avons prévu la mise en place d'un module qui porterait sur le son, la lumière, la mise en valeur de nos événements et de l'animation. Mise en place d'un module dans les formations fédérales.*

Jean-Pierre BALLOUX, Président de la VGA ST MAUR HALTEROPHILIE : *La question est administrative, concernant l'intranet. On ne peut pas, en tant qu'administrateur, savoir si la date du certificat médical est toujours valable. Il faut interroger le service licences pour avoir la réponse. Est-ce possible de le faire apparaître ?*

Claire ALVES, Vice-Présidente de la FFHM : *On vérifie et on revient vers toi.*

Charlène COGNON, CJF LAVAL VOUTRE HALTERO 53 : *Quand est-ce que les minima vont sortir ?*

David BOSSIAN, Secrétaire général de la FFHM : *Les minima vont être présentés au comité directeur le 2 juillet 2025 et seront votés le 2 juillet 2025.*

Bernard SOTO, Président du club CLERMONT SPORTS : *J'aimerais avoir ma réponse sur la plainte déposée contre violence.*

Si vous ne voulez pas en parler, il faut le dire.

Michel RAYNAUD, Président de la FFHM : *Le DTN a reçu dernièrement, une plainte contre une personne. Il a été convoqué au Ministère suite à des plaintes écrites de certains athlètes. Les jours suivants, j'ai convoqué une commission disciplinaire fédérale comme nous l'oblige la réglementation. Que ce soit le DTN ou moi, nous ne connaissons pas le dossier. La seule personne qui connaît le dossier, c'est Josselin BREGERE qui est référent « prévention des violences sexuelles et sexistes ». Aujourd'hui, l'affaire est en cours. Parallèlement, ce dossier sera traité auprès du Ministère.*

Philippe GEISS, Directeur Technique National : *Sujet très délicat, important, et avec des informations qu'on ne peut pas communiquer. Il y a quelques temps, il y a des athlètes qui m'avaient fait part de situations et qui se sont précisés avec le temps. En ce moment, Michel a saisi la commission de discipline. Je ne sais pas s'il y a eu une plainte, mais il y a eu des signalements. Il y a une enquête administrative qui est en cours au Ministère. J'ai été moi-même auditionné à ce sujet, il y a quelques semaines. Après le stage du mois de mars, j'ai eu des mamans au téléphone. Au mois de mai, j'ai demandé à Josselin de passer dans le stage car des athlètes m'ont parlé. Il a effectivement récolté des témoignages. En ce moment, il n'y a personne à l'INSEP. Il y aura un stage au mois de juillet, qui sera à Évron., la personne ne sera pas au stage et idem pour la rentrée en fonction des éléments qu'on aura. Je suis en train de remanier le staff pour faire face à la situation. Si le cas est avéré, la personne ne fera plus partie du staff, voire du périmètre complet. Voilà ce qu'on a mis en place.*

Didier LEROUX, Président de la ligue de la Réunion HM : *Je voulais vous faire part qu'on a des difficultés à venir en métropole pour les compétitions. On est souvent obligé de faire des choix. Les clubs n'ont pas les moyens de venir. J'ai un club qui pouvait monter en N2. Ce club est déçu. Les clubs sont découragés car pas de participation à la Coupe de France. Pourquoi ne peut-on pas faire des compétitions en visio comme pendant la COVID-19 ? C'est une question que*

je soumetts à la commission technique. Vous connaissez le problème, c'est le prix des billets. C'est dommage pour les jeunes.

J'en profite pour dire qu'on se développe énormément à la Réunion, et on a pour objectif d'organiser les Championnats de France Jeunes en 2028. On verra si la Fédération accepte la demande. On aimerait vous faire venir une semaine, 3 jours de compétition et 3 jours de visites sur l'île.

On aimerait réserver/louer un avion directement pour le matériel en soute ... Puis voir avec les hôtels.

Claire ALVES, Vice-Présidente de la FFHM : Je transmets à la commission technique.

Marc GROSJEAN, CH LUXEUIL : Au niveau de l'arbitrage à l'international, les arbitres se sont renouvelés. Est-ce possible d'envoyer des jeunes.

David BOSSIAN, Secrétaire général de la FFHM : On prend note, mais on s'était engagé à envoyer tous nos arbitres internationaux à arbitrer.

Georges VIAUD, Président du club HALTEROFIT : Ce n'est pas le Président du club qui parle, mais Georges VIAUD. Je tenais à vous remercier, Michel, le comité directeur, les organisateurs des finales nationales de votre accueil. Je vous remercie, vous avez le cœur. Et merci pour l'augmentation des licences. C'est la première AG que je fais, je vous rencontre tous et ça fait plaisir de vous voir. Et vive l'Haltérophilie !

Jennifer LEMOINE, CACHAN HM : Est-il possible de remettre l'arbitrage au BF1 ?

David BOSSIAN, Secrétaire général de la FFHM : C'est un peu compliqué.

Daniel CASSIAU, Vice-Président de la FFHM : Je voulais dire qu'avec la nouvelle équipe, nous avons créé la nouvelle commission Haltérophilie Musculation, Santé et Handicap. Vous pouvez retrouver la rubrique sur le site internet : <https://www.ffhaltero.fr/les-actions-ffhm/halterophilie-musculation-sante-handicap/halterophilie-musculation-sante/> Vous allez pouvoir y trouver des programmes, des notes, des moyens de communication ... N'hésitez pas à me contacter si besoin. On est là pour vous aider.

Remise des récompenses

La remise des récompenses s'est tenue avant la réunion, en amont du cocktail déjeunatoire.

Le Président de la FFHM a invité les présidents de ligues présents à récupérer les récompenses des clubs ou personnes non présent(e)s et non représenté(e)s. Les récompenses pourront être remises lors d'un événement régional.

- Remise des coupes des podiums des Championnats de France des Clubs d'Haltérophilie 2024-2025 :

Championnats de France des Clubs d'Haltérophilie 2024/2025		
1er	2ème	3ème
EEAR MONTEUX <i>Nationale 2 Femmes</i>	CHM ANGERIEN <i>Nationale 2 Femmes</i>	CH LUXEUIL <i>Nationale 2 Femmes</i>
CHM ANGERIEN <i>Nationale 2 Hommes</i>	POWERCAMP BORDEAUX <i>Nationale 2 Hommes</i>	ASLDD TOULON <i>Nationale 2 Hommes</i>
ASLDD TOULON <i>Nationale 1 Femmes</i>	POWERCAMP BORDEAUX <i>Nationale 1 Femmes</i>	CAEN CHM <i>Nationale 1 Femmes</i>
ISTRES SPORT <i>Nationale 1 Hommes</i>	CLERMONT SPORTS <i>Nationale 1 Hommes</i>	STADE ST LOIS <i>Nationale 1 Hommes</i>
HM DIJON BOURGOGNE 21 <i>TOP 9 Femmes</i>	SC NEUILLY <i>TOP 9 Femmes</i>	VGA SAINT-MAUR <i>TOP 9 Femmes</i>
AFHMA FRANCONVILLE <i>TOP 9 Hommes</i>	VGA SAINT-MAUR <i>TOP 9 Hommes</i>	CH LUXOVIEN <i>TOP 9 Hommes</i>

- Remise des trophées de la Fédération (Récipiendaires) :

2025	OR	ARGENT	BRONZE
	Jean-Claude MIGNARD	Gilles CHANUT	Jonathan SELAMBAROM
	Romain IMADOUCHENE	Daniel PICHON	José HOARAU
	Marie-Josèphe FEGUE	Georges JUSTET	Muriel BERHAUT
	Roger BOUKO	Jacques CORNEILLET	Céline TURRI
	Léonus ADOLPHE	Marjorie LE VIENNESSE	Erin SIMS
	Jean-Claude CHAVIGNY	Stéphane LE VIENNESSE	Arnaud GISQUET
	Nathalie GARET	Charlène COGNON	Belinda THOMARAT
	Pascale GRIMM FERON	Céline DOLOT	Béatrice ARQUIER
	Jean-Paul RACHEL	Michel LE GLOANEC	Alain LHERMITTE
	Véronique MENONI	Patrick LYAUDET	Aurélie LHERMITTE
	Lionel REYNAUD		Gaël DALMON
			Daniel RIQUIER

L'ordre du jour étant épuisé, le Président Michel RAYNAUD clôture l'assemblée générale à 17h47, remercie l'assistance pour sa bonne tenue, et les informe qu'un rafraichissement les attend à l'extérieur.

Signatures à intégrer après approbation.

Michel RAYNAUD
Le Président de la FFHM

David BOSSIAN
Le Secrétaire général de la FFHM